

FORESTIÈRE ÉQUATORIALE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009

FORESTIÈRE ÉQUATORIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾

Françoise Aïdara

Présidente du Conseil d'administration

Cédric de Baillencourt

Gilles Alix

Représentant la SOCIETE BORDELAISE AFRICAINE

Hubert Fabri

Jean-Philippe Hottinguer

Philippe Labonne

Directeur Général (non administrateur)

Information financière

Cédric de Baillencourt

Directeur financier

Tél. +33 (0) 1 46 96 46 73

Fax + 33 (0) 1 46 96 48 76

Emmanuel Fossorier

Relations investisseurs

Tél. +33 (0) 1 46 96 47 85

Fax + 33 (0) 1 46 96 42 38

⁽¹⁾ Composition du conseil d'administration à l'issue de sa réunion du 9 avril 2010

Sommaire

3 Rapport de Gestion

4 Rapport du Conseil

16 Rapport de la Présidente sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, et sur les procédures du contrôle interne

28 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport de la Présidente du conseil d'administration de Financière Équatoriale

30 États financiers consolidés

31 Bilan consolidé

32 Compte de résultat consolidé

33 État du résultat global consolidé

34 Variation de la trésorerie consolidée

35 Variation des capitaux propres consolidés

36 Principes comptables – note 1

44 Principales variations de périmètre – note 2

44 Comparabilité des comptes – note 3

45 Notes sur le bilan – notes 4 à 20

52 Notes sur le compte de résultat – notes 21 à 25

54 Autres informations- notes 26 à 32

56 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes – note 33

57 Liste des sociétés consolidées – note 34

58 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

59 Comptes annuels

60 Bilan

62 Compte de résultat

63 Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

64 Filiales et participations

65 Rapport général des Commissaires aux comptes

67 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

69 Résolutions

70 Résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2010

72 Résolutions présentées à l'assemblée extraordinaire du 15 juin 2010

74 Résolutions présentées à l'assemblée générale spéciale du 15 juin 2010

76 Autres informations réglementées

77 Attestation du rapport financier annuel

77 Document d'information annuel

FORESTIÈRE ÉQUATORIALE

Rapport de gestion

- 4 Rapport du Conseil
- 16 Rapport de la Présidente sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, et sur les procédures du contrôle interne
- 28 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport de la Présidente du conseil d'administration de Financière Équatoriale

FORESTIÈRE ÉQUATORIALE

RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil d'administration

Résultats au 31 décembre 2009

COMPTES CONSOLIDÉS :

Le résultat net consolidé s'élève à 2 049 millions de francs CFA contre 97 millions de francs CFA en 2008. Le résultat net consolidé intègre les résultats du chemin de fer Sitarail, qui relie la Côte d'Ivoire au Burkina Faso, dont le chiffre d'affaires est en progression de 10 %, principalement grâce à la hausse de 7 % du trafic des hydrocarbures et à la progression du trafic conteneurs.

Les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 5 958 millions de francs CFA au 31 décembre 2009 contre 6 314 millions de francs CFA fin 2008, après la distribution de 1 947 millions de francs CFA de dividendes et la prise en compte du résultat net.

COMPTES ANNUELS

Le résultat net social s'élève à 1 116 millions de francs CFA, contre 634 millions de francs CFA en 2008, grâce à la hausse des dividendes reçus.

TRESORERIE :

La trésorerie nette de Forestière Equatoriale au 31 décembre 2009 est de 3,42 milliards de FCFA contre 4,25 milliards FCFA au 31 décembre 2008.

SOFIB (65,98 %)

SITARAIL

Après un premier trimestre marqué par de faibles volumes transportés en raison de la crise économique mondiale, l'activité a été beaucoup plus favorable au cours des trimestres suivants grâce à la reprise des importations de marchandises à destination des pays de l'hinterland.

A fin 2009, les indicateurs de performance de l'activité sont en hausse par rapport à ceux de 2008. Le tonnage transporté est en hausse de 5 %, à 870 Ktonnes en 2009 contre 830 Ktonnes en 2008 et, en tonne-kilométrique, à 820 millions en 2009 contre 780 millions en 2008.

Le chiffre d'affaires de SITARAIL pour l'exercice 2009 atteint 30 911,2 millions de francs CFA contre 28 093,9 millions de francs CFA en 2008, soit une progression d'environ 10 %. Après un premier semestre 2009 pénalisé par la faiblesse des trafics et mix produits défavorable, l'amélioration s'est amorcée au troisième trimestre grâce à la reprise des volumes d'hydrocarbures transportés, en hausse de 7 % par rapport à 2008, et du trafic conteneurs qui a progressé pour la troisième année consécutive, passant de 4 500 Teus¹ en 2008 à 8 000 Teus en 2009, soit une augmentation de 78 %.

¹ Twenty-Foot Equivalent Unit

Société Bordelaise Africaine (8,8%)

La Société Bordelaise Africaine est une holding qui gère un portefeuille de participations constitué principalement par 30,2 % de Société Industrielle et Financière de l'Artois. Sa filiale à 53,4% Socfrance possède également 6,8% du Capital de la Société Industrielle et Financière de l'Artois et 63,8% de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard.

Le Conseil de Société Bordelaise Africaine proposera à l'assemblée générale un dividende au titre de l'exercice 2009 de 2,70 euros par action.

Affectation du résultat de l'exercice :

Le compte de résultat 2009 se solde par un bénéfice de 1 116 486 430 FCFA qui augmenté du report à nouveau de l'année précédente soit 4 533 001 347 FCFA forme un montant distribuable de 5 649 487 777 FCFA que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

(en FCFA)

Dividende (en ce compris le statutaire de 5% attribué aux 141 333 actions de nominal FCFA 2 500)	466 398 900
--	-------------

Report à nouveau	5 183 088 877
------------------	---------------

La répartition totale en faveur des actionnaires soit 466 398 900 FCFA avant retenue à la source de l'IRVM d'un montant total de 55 967 868 FCFA représentera un dividende brut de 3 300 FCFA (5,029 €) soit net 2 904 FCFA (4,426 €) par action du nominal de 2 500 FCFA, payable à partir du 22 Juin 2010 :

- Pour 2 904 FCFA au siège social, avenue Christiani Treichville 01- BP 40822 Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire.
- Pour 4,426 Euros aux guichets du CM-CIC titres contre estampillage des certificats ou remise du coupon n° 71 des actions au porteur.

Distribution des dividendes au titre des 3 derniers exercices :

Exercice	2008	2007	2006
Nombre d'actions	141 333	141 333	141 333
Dividende net (<i>en FCFA</i>)	12 122	12 122	11 845
Dividende net (<i>en euros</i>)	18,47	18,47	18,05
Montant distribué (en millions d'euros)	2,61	2,61	2,55

Prises de participations :

PRISES DE PARTICIPATIONS DIRECTES : néant.

PRISES DE PARTICIPATIONS INDIRECTES : néant.

Commissaires aux comptes :

Le Conseil constate également que le mandat d'ECR international et Aka HOBA, commissaires aux comptes titulaires, et de Charles AIE et EICI, commissaires aux comptes suppléants, arrivent à expiration à la prochaine Assemblée générale.

Le Conseil proposera à l'assemblée :

- le renouvellement du mandat d'ECR international et de Aka HOBA en qualité de commissaires aux comptes titulaires ;
- le renouvellement du mandat de Charles AIE et d'EICI en qualité de commissaires aux comptes suppléants pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-22 du Code monétaire et financier, l'Autorité des marchés financiers (AMF) est informée de ces propositions sur lesquelles elle peut faire toutes observations qu'elle juge nécessaires et qui, le cas échéant, sont portées à la connaissance de l'Assemblée générale et des professionnels intéressés.

Renseignements concernant l'actionnariat :

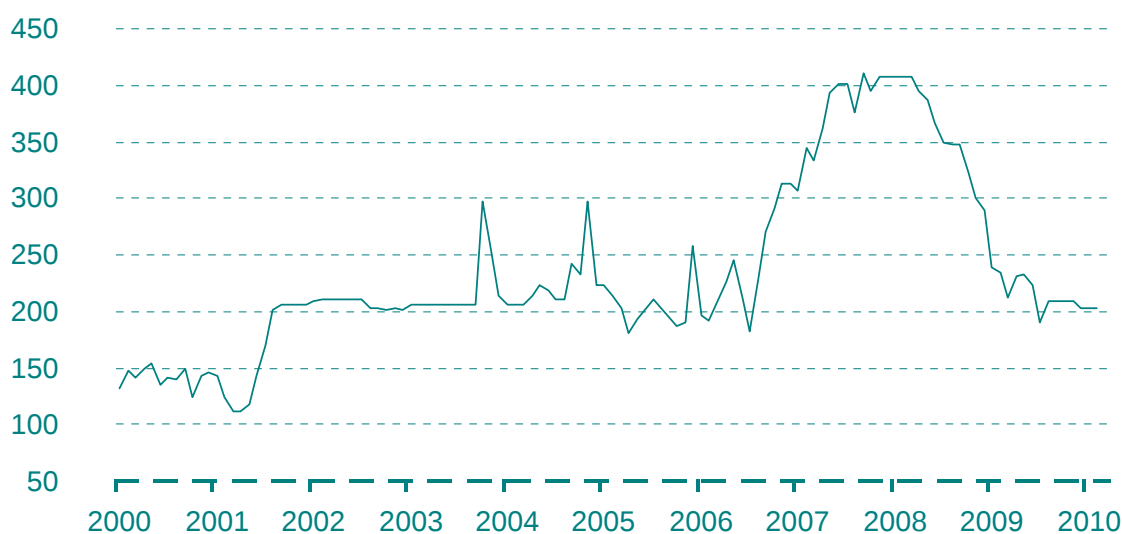
Principaux actionnaires ou groupe d'actionnaires au 31 décembre 2009 :

Au 31 décembre 2009, le capital et les droits de vote de Forestière Equatoriale étaient répartis de la façon suivante :

	% du capital	% de voix
Compagnie du Cambodge	64,22	65,09
Financière du Champ de Mars	28,85	30,57
SFA	4,07	2,64
Autres sociétés du Groupe Bolloré	0,32	0,35
Total Groupe Bolloré	97,46	98,65
Public	2,54	1,35
Total	100,00	100,00

Évolution du cours de l'action

en euros (moyenne mensuelle)



Évolution du cours de l'action :

Cours au 31 décembre 2008	280,00 €
Cours au 31 décembre 2009	203,00 €
Cours au 1 ^{er} mars 2010	203,00 €

Au 31 décembre 2009, la capitalisation de Forestière Equatoriale s'élève à 28,7 millions d'euros.
Au cours de l'exercice 2009, 5 883 titres ont été échangés pour un montant de 1,25 million d'euros.

Conventions de l'article 438 de l'acte uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique :

Nous vous demandons d'approuver le rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme.

Jetons de présence :

Le montant global des jetons de présence pouvant être alloués par le Conseil d'Administration à ses membres a été fixé par l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2000 à 4 600 000 FCFA jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

La répartition des jetons de présence est réalisée, conformément à la décision du Conseil d'Administration par parts égales.

Informations complémentaires :

ÉLEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Structure du capital de la société

Se reporter au paragraphe « Renseignements concernant l'actionnariat de la société au 1er mars 2010 ».

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce

Néant.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

Se reporter au paragraphe « Prise de Participations ».

Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description

Néant.

Mécanismes de contrôle prévus dans les systèmes d'actionnariat du personnel, accords entre actionnaires dont la société a connaissance et pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de la société

Les statuts prévoient que la société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par l'Acte Uniforme en cas de fusion.

Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire. La durée de leurs fonctions est de six années au plus.

Dans le limite du tiers de son effectif, le Conseil peut comprendre des administrateurs non actionnaires, à condition que la société compte au moins quatre actionnaires.

Les règles relatives à la modification des statuts de la société sont celles prévues par la loi.

Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier émission ou rachat d'actions

Néant.

Accords conclus par la société, modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle

Néant.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

Rémunérations des mandataires sociaux :

Nous vous rendons compte ci-après de la rémunération brute totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social en poste au 31 décembre 2009, par la Société, par des Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233.16 du Code de Commerce, ou par la Société qui contrôle votre Société, au sens du même article :

Tableau 1
(PDG, PCA, DG, DGD, Membres du Directoire)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Françoise AÏDARA Présidente du conseil d'administration	Exercice 2009	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	25 766 667 FCFA	25 766 667 FCFA
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	25 766 667 FCFA	25 766 667 FCFA
Philippe Labonne – Directeur général	Exercice 2009	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	-	-

Tableau 2
(PDG, PCA, DG, DGD, Membres du Directoire)

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Françoise AÏDARA Présidente du conseil d'administration	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	25 000 000 FCFA	25 000 000 FCFA	25 000 000 FCFA	25 000 000 FCFA
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	766 667 FCFA	766 667 FCFA	766 667 FCFA	766 667 FCFA
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	25 766 667 FCFA	25 766 667 FCFA	25 766 667 FCFA	25 766 667 FCFA
Philippe Labone Directeur Général	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Tableau 3
(Mandataires non-dirigeants, membres du CA – CS)

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Hubert Fabri		
Jetons de présence	766 667 FCFA	766 667 FCFA
Cédric de Baillencourt		
Jetons de présence	766 667 FCFA	766 667 FCFA
Jean-Philippe Hottinguer		
Jetons de présence	575 000 FCFA	-
Société Bordelaise Africaine		
Jetons de présence	766 667 FCFA	766 667 FCFA
TOTAL	2 875 001 FCFA	2 300 001 FCFA

Mandats exercés par les Mandataires sociaux :

FRANÇOISE AÏDARA

Président du Conseil d'Administration

Date d'entrée en fonction : 05/06/2001

Date de renouvellement : 05/06/2007 et 11/06/2007

Date d'expiration de fonction : 31/12/2012

Madame Françoise AÏDARA n'a aucun autre mandat de Président ou d'administrateur.

PHILIPPE LABONNE

Directeur Général non administrateur

Date d'entrée en fonction : 4/04/2009

Date de renouvellement : à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES FRANÇAISES :

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président de TICH, TGH, Congo Terminal Holding, Société Financière d'Afrique Centrale ;
- Membre du Comité exécutif de Douala International Holding, TGH ;
- Membre du Comité de Direction de Société de Participations Portuaires.

Autres fonctions et mandats

- Membre du Comité exécutif de Havas Média Africa.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES ETRANGERES :

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président du conseil d'administration de SDV Bénin, SMTC, SAGA Bénin, SDV Congo, Saga Congo, SDV Mauritanie ;
- Directeur général de SOFIB, Forestière Equatoriale, SDV Togo, SAGA Gabon ;
- Administrateur de SDV Bénin, SMTC, SAGA Bénin, SDV Congo, Saga Congo, SEPBC, SDV Cameroun, SDV Gabon, SNAT, SITARAIL, SOFIB, SDV Mali, SDV Sénégal, SDV Tchad, SAGA Togo, SDV Togo, SDV Mauritanie, SNTB, SDV Burkina, Coscac West Africa Limited, Saga Ghana Limited, Meridian Port Holdings Ltd, Meridian Port Services, Tema Container Terminal Ltd, Intermodal Shipping Agencies, Scanship Ghana, SDV Ghana Ltd, Antrk Ghana LTD, Transmeridian Maritime Service, Antrak Group (Ghana) Ltd, Transport Management Company, SDV Nigeria Ltd, TICT, Transcap (Nigeria) Limited
- Représentant permanent de Bolloré Africa Logistics au conseil de SCIEC, de Progosa Investment au conseil de STCG, de Saga au conseil de SOGECO, TCS, Saga Sénégal, Bénin Terminal, de Saga Bénin au conseil de ISAB, de SDV Mining Antrak Africa au conseil de Société d'Exploitation des Parcs à Bois du Gabon, de Socopao au conseil de Saga Cameroun, SDV Centrafrique, de Sofiprom au conseil de SDV Guinée, de Saga France au conseil de Socatraf, de SDV Afrique au conseil de Sénégal Tours, Douala International Terminal, de SDV Gabon au conseil de Gabon Mining Logistics, de Secaf au conseil de Camrail, de Congo Terminal Holding au conseil de Congo Terminal.

Autres fonctions et mandats.

- Président du Conseil d'administration de Havas Média Cameroun ;
- Administrateur de Havas Média Cameroun.

SOCIETE BORDELAISE AFRICAINE

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 04/06/2008(R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2013

Représentant permanent : Gilles ALIX

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES FRANÇAISES :

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Société Industrielle et Financière de l'Artois

Autres fonctions et mandats : néant.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES ETRANGERES :

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur de Forestière Equatoriale

Autres fonctions et mandats : néant.

CEDRIC DE BAILLIENCOURT

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 5 juin 2007 (R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2012

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES FRANÇAISES :

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président-directeur général de Financière de l'Odé ;
- Vice-Président-directeur général de Bolloré ;
- Président des Conseils d'Administration de Compagnie des Tramways de Rouen, Financière Moncey et de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Président-directeur général de Société Industrielle et Financière de l'Artois ;
- Président de Sofibol, Compagnie de Cornouaille, Compagnie de Guénolé, Compagnie de Guilvinec, Compagnie de Pleuven, Financière V, Financière de Beg Meil, Financière de Bréhat, Financière de Quiberon, Financière d'Ouessant, Financière de Loctudy, Financière du Perguet, Financière de Sainte-Marine, Financière de Pont-Aven, Imperial Mediterranean, Omnium Bolloré
- Gérant de Socarfi, Financière du Loch, Compagnie de Malestroit ;
- Administrateur de Bolloré, Bolloré Participations, Compagnie des Tramways de Rouen, Financière V, Financière Moncey, Omnium Bolloré, Saga, Sofibol, Société Industrielle et Financière de l'Artois, Financière de l'Odé, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ;
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils de BatScap et Socotab, de Financière V au Conseil de Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa).

Autres fonctions et mandats

- Représentant permanent de Bolloré au Conseil d'administration d'Havas ;
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Surveillance de la Banque Jean-Philippe Hottinguer & Cie.

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES ETRANGERES :

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Président du Conseil d'administration de Financière de Kéréon ;
- Administrateur délégué de Financière de Kéréon ;
- Administrateur de African Investment Company, Arlington Investissements, Elycar Investissements (précédemment dénommée Carlyle Investissements), Champ de Mars Investissements, Financière Nord Sumatra, Cormoran Participations, Dumbarton Invest, Latham

- Invest, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale, BB Group, PTR Finances, Peachtree Invest, Renwick Invest, S.F.A, Sorebol, Swann Investissements et Technifin. ;
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Plantations des Terres Rouges, Nord Sumatra Investissements.

Autres fonctions et mandats

- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Socfinasia, Intercultures, Socfinde, Terrasia, Socfinal, Induservices SA, Centrages, Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Sogescol, Agro Products Investment Company, Red Lands Roses.

HUBERT FABRI*

Administrateur

Date d'entrée en fonction : 4 juin 2008 (R)

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2013

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES FRANÇAISES :

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Membre du Conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Administrateur de Bolloré, Financière Moncey, Financière de l'Odé, Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA), Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Autres fonctions et mandats : néant

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES ETRANGERES :

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Vice-Président de Plantations des Terres Rouges ;
- Administrateur de Champ de Mars Investissements, Financière Nord Sumatra, Financière du Champ de Mars, Forestière Équatoriale, SAFA Cameroun, Nord-Sumatra Investissements, Plantations des Terres Rouges.

Autres fonctions et mandats :

- Président Directeur Général de Socfinasia ;
- Président du Conseil d'administration de Be-fin, Intercultures, Induservices SA, Mopoli, Palmeraies du Cameroun, Socfinde, Socfinal, Société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol), Immobilière de la Pépinière, Socfinco, Centrages, Plantations Nord Sumatra Ltd, Socfinaf Cy Ltd, Liberian Agricultural Company (LAC) ;
- Vice-Président de Société des Caoutchoucs du Grand Bereby (SOGB) ;
- Administrateur de Mopoli Luxembourg, Okomu Oil Palm Cy, Socfin KCD, Socfindo, Induservices SA, Socfinal, Terrasia ;
- Co-Gérant de Brabanta ;
- Représentant permanent de PF Representation aux Conseils de Société des Palmeraies de la Ferme Suisse, Red Lands Roses, Société des Palmeraies du Cameroun (Socapalm).

* administrateur indépendant

Jean-Philippe Hottinguer*
Administrateur

Date d'entrée en fonction : 4 avril 2009

Date d'expiration de fonction : 31 décembre 2011

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES FRANÇAISES :

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Membre du conseil de surveillance de Compagnie du Cambodge ;
- Administrateur au conseil de Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Autres fonctions et mandats :

- Président-directeur général de Jean-Philippe Hottinguer Corporate Finance (ex HRF SA) ;
- Membre des Conseils de Surveillance de Devanlay SA, Etam Développement ;
- Administrateur au conseil d'Etam S.A. ;
- Représentant permanent de Jean Conrad Hottinger AG, associé commandité gérant de Banque Jean-Philippe Hottinguer et Cie (ex HR Banque) ;
- Représentant de Banque Jean-Philippe Hottinguer et Cie (ex HR Banque) au conseil de Banque Jean-Philippe Hottinguer gestion privée (ex HR Gestion).

FONCTIONS ET MANDATS EXERCES DANS DES SOCIETES ETRANGERES :

Fonctions et mandats exercés au sein du Groupe Bolloré

- Administrateur au conseil de Forestière Equatoriale.

Autres fonctions et mandats : Néant

* administrateur indépendant

Tableau des délégations en cours de validité :

Néant.

Etat récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code de Monétaire et Financier, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

Déclarant	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire (en euros)	Montant total de l'opération (en euros)	Référence AMF
Compagnie du Cambodge**	06/01/2009	Acquisition	4 055	250,00	1 013 750,00	209D0249
Compagnie du Cambodge**	13/01/2009	Acquisition	945	250,00	236 250,00	209D0331

**Hubert Fabri est administrateur de Forestière Equatoriale et membre du Conseil de Surveillance de Compagnie du Cambodge ; et Thierry Marraud, Président du Directoire de Compagnie du Cambodge, a été administrateur de Forestière Equatoriale jusqu'au 3 avril 2009.

Données sociales

Effectifs au 31 décembre 2009 :

Au 31 décembre 2009, la Forestière Equatoriale emploie 1 216 salariés dans sa filiale la société SITARAIL.

- PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	AFRIQUE	TOTAL
TRANSPORT ET LOGISTIQUE	1 216	1 216
TOTAL	1 216	1 216
En Pourcentage	100,00 %	100,00 %

Les 1 216 salariés sont localisés en Afrique.

- PAR TYPE DE POPULATION

	HOMMES	FEMMES	CADRES	NON CADRES	CDI	CDD	TOTAL
TRANSPORT ET LOGISTIQUE	1135	81	124	1092	1079	137	1216
En Pourcentage	93,34%	6,66%	10,20%	89,80%	88,73%	11,27%	100%

Recrutements et départs :

En 2009, la société a procédé à 80 recrutements.

Recrutements	Effectif	%
Contrat à Durée Indéterminée	1	1%
Contrat à Durée Déterminée	79	99%
TOTAL	80	100%

Le nombre total des départs en 2009 est de 336 personnes.

Départs	Effectif	%
Démission	1	0,30%
Fin de CDD	56	16,67%
Licenciement non économique	10	2,98%
Mutation	1	0,30%
Retraite	115	34,22%
Autres motifs	153	45,53%
TOTAL	336	100%

Données relatives à la maîtrise des risques environnementaux

	Unité de mesure	Données 2009
Consommation de matières premières		
Eau	m ³	
Consommation d'énergie		
Electricité	MWh	
Fuel pour poids lourds, engins, usine	L	
Fuel et diesel oil pour navires	T	
Fuel et diesel oil pour locomotives	L	11 247 845
Gaz	m ³	15 374

Le Conseil d'Administration

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

La société Forestière Equatoriale dont le siège social est Avenue Christiani-Treichville - 01 BP 37 à ABIDJAN (Côte d'Ivoire), est une société qui fait appel public à l'épargne : ses actions sont cotées à la Bourse de Paris.

L'article L.225-37 du Code de Commerce, relatif à la transparence financière dans les entreprises, ne concerne que les sociétés françaises.

Cependant, selon l'article L.621-18-3 du Code Monétaire et Financier (inséré par la loi n° 2003 – 706 du 1^{er} Août 2003) les personnes morales faisant appel public à l'épargne rendent publiques les informations relevant des matières mentionnées au dernier alinéa des articles L.225-37 et L.225-68 du Code de Commerce dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

S'agissant d'une règle de marché relevant de l'information financière, le principe est que les émetteurs étrangers qui diffusent leurs titres en France auprès d'investisseurs français, entrent de plein droit dans le champ de l'appel public à l'épargne.

L'article L.621-18-3 précité ne concerne pas la rédaction d'un rapport à l'assemblée générale des actionnaires, ce qui serait une règle de fonctionnement interne de la Société mais la publication d'une information destinée au Marché, dans les conditions fixées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cette obligation s'applique donc à la société Forestière Équatoriale S.A faisant appel public à l'épargne en France et dont les actions sont cotées à la Bourse de Paris, malgré le fait que leur siège social soit en Côte d'Ivoire.

Ainsi en application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte aux actionnaires dans le présent rapport qui a été approuvé par le Conseil d'administration du vendredi 3 avril 2009, (i) de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, (ii) des informations relatives au gouvernement d'entreprise, (iii) des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ainsi que (iv à viii) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les diligences retenues pour l'élaboration de ce rapport reposent sur des entretiens et des réunions avec les différentes directions des divisions opérationnelles et des services centraux du Groupe. Ces travaux ont été conduits en particulier par les Directions des affaires juridiques et d'audit interne du Groupe, sous la supervision et la coordination de la Direction financière et de la Direction de la communication financière.

Les règles de contrôle interne du Groupe s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de consolidation des comptes, selon les méthodes de l'intégration globale ou de l'intégration proportionnelle.

I - Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Composition du Conseil

Le Conseil doit comprendre 3 membres au moins et 18 membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

La durée de leurs fonctions est de 6 années et ils sont rééligibles.

Le Conseil est composé de 5 membres : Madame Françoise Aïdara (Présidente), Société Bordelaise Africaine (représentée par Monsieur Gilles Alix), Monsieur Cédric de Bailliencourt, Monsieur Hubert Fabri, Monsieur Jean-Philippe Hottinguer.

Parmi les 5 membres du Conseil et conformément aux critères d'indépendance retenus par le Conseil en séance du 3 avril 2009, Messieurs Hubert Fabri et Jean-Philippe Hottinguer sont qualifiés d'indépendants.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration, en séance le 3 avril 2009, a décidé de retenir l'option consistant à dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général et a nommé Monsieur Philippe Labonne en qualité de Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

Toutefois, le Directeur Général soumet à l'approbation du Conseil toutes les opérations d'importance véritablement stratégique.

Réunions du Conseil

Conformément aux dispositions de l'Article 16 des statuts, les administrateurs peuvent être convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, soit au siège social, soit en tout autre lieu.

Les convocations sont faites par le Président. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante.

Afin de permettre à un nombre maximal d'administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'administration :

Les dates prévisionnelles de réunion sont fixées plusieurs mois à l'avance et les modifications éventuelles de date font l'objet de concertation pour permettre la présence effective du plus grand nombre d'administrateurs.

Mission du Conseil

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Organisation des travaux du Conseil

Une quinzaine de jours avant la réunion du Conseil, une convocation à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente est adressée à chaque administrateur afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil.

Le Conseil peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Pour chaque Conseil, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur qui peut se faire communiquer toute information complémentaire jugée utile.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs à partir d'une information complète et avec le souci de centrer les échanges sur les questions importantes, notamment d'ordre stratégique.

Au cours de l'exercice, le Conseil s'est réuni à 2 reprises et a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

- Séance du 3 avril 2009 (taux de présence : 83%)
 - Activités et résultats
 - Démission d'un administrateur – Cooptation d'un administrateur – Nomination d'un Directeur Général
 - Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009
 - Conventions soumises aux dispositions de l'article 438 de l'Ohada du 17 avril 1999
 - Examen du Code de Gouvernance d'entreprise des sociétés cotées publié en décembre 2008
- Séance du 28 août 2009 (taux de présence : 60%)
 - Démission d'un administrateur
 - Examen des comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2009

Evaluation du fonctionnement et des méthodes de travail du Conseil

Le Conseil d'administration, en séance du 28 août 2009 a été appelé à procéder à une évaluation de son fonctionnement et de ses méthodes de travail.

Elle a été menée dans la perspective de trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Concernant les résultats de l'évaluation, les administrateurs ont porté un jugement positif sur les modalités de fonctionnement du Conseil qui ont notamment été améliorées par la mise en place d'un règlement intérieur autorisant la participation aux séances par la visioconférence.

S'agissant de la préparation et des débats des questions importantes, les administrateurs ont porté une appréciation favorable sur l'information mise à leur disposition, tant sur le plan de la pertinence que sur les délais d'obtention de cette information, laquelle permet une analyse de l'ensemble des questions qui sont examinées.

La composition du Conseil permet la réunion de compétences et d'expertises reconnues, notamment industrielles, financières comptables et bancaires, qui s'expriment de façon permanente notamment en ce qui concerne l'analyse de l'information financière et apportent une contribution de grande qualité lors des débats et des prises de décisions.

Ainsi, l'Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2009 a ratifié la cooptation de Monsieur Jean-Philippe Hottinguer.

Comités spécialisés

Le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les administrateurs exerçant collégalement leurs fonctions.

Dans le cadre des dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008 (instituant l'obligation de mettre en place un Comité d'audit au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé) les administrateurs en séance du 3 avril 2009, ont décidé, eu égard à la nature et à la structure du Groupe de faire application des dispositions de l'Article L.823-20 1° du Code de Commerce permettant aux entités contrôlées au sens de l'article L.233-16 par une société elle-même soumise à l'obligation de mise en place d'un Comité d'Audit, d'être exemptées de la création de ce Comité.

Ainsi, un Comité d'audit a été constitué au sein de la société Financière de l'Odé, société contrôlante, elle-même soumise à l'obligation de disposer d'un Comité spécialisé.

Le Comité d'audit constitué par le Conseil d'administration de Financière de l'Odé le 9 avril 2009 est composé de deux administrateurs indépendants, Messieurs Alain Moynot et Lucien Vochel, nommés en considération de leur compétence et de leur expertise financière et ce jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le Comité d'audit est chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière par l'examen des projets de comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels avant leur présentation au Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect de la réglementation boursière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques par l'examen avec le concours de l'audit interne des systèmes de contrôle interne, de la fiabilité des systèmes et procédures et de la pertinence des procédures d'analyse et du suivi des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes par l'examen des risques pesant sur celle-ci et des mesures de sauvegarde pour atténuer les risques.

En outre, il lui appartient :

- d'émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

Monsieur Alain Moynot assure la Présidence du Comité d'audit.

Au cours de la première réunion du Comité qui s'est tenue le 25 août 2009, ont notamment été examinés les points suivants :

- examen des comptes consolidés au 30 juin 2009 ;
- arrêté du projet du règlement intérieur du Comité.

Lors de cette réunion, il a notamment entendu le directeur du Contrôle Groupe et le directeur juridique.

Le règlement intérieur du Comité a été arrêté par le Conseil d'administration de Financière de l'Odé en séance du 31 août 2009.

Rémunération des mandataires sociaux

L'Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2000 a fixé à 4 600 000 FCFA le montant global des indemnités de fonction que le Conseil peut allouer à ses membres étant précisé que ce montant a été fixé jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

Le Conseil du 28 août 2009 a décidé de reconduire les modalités de répartition antérieures, soit par parts égales au prorata de la durée de l'exercice des fonctions des administrateurs.

II - Informations relatives au Gouvernement d'Entreprise

La gouvernance de la Société relève du rapport AFEP / MEDEF octobre 2003 - Le Gouvernement d'entreprises des sociétés cotées, des recommandations AFEP / MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées publiées en Janvier 2007 et des recommandations AFEP / MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé publiées en Octobre 2008 (disponibles sur www.medef.fr).

L'ensemble de ces textes ont été, en décembre 2008, consolidés pour former le Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Le conseil d'administration du 15 décembre 2008 appelé à se prononcer sur les recommandations émises par l'AFEP et le MEDEF en octobre 2008 a décidé d'adhérer à ces recommandations, tout en précisant que la société n'avait pas procédé ni à la mise en place de parachutes dorés, ni à l'attribution de régimes de retraite supplémentaires au profit des mandataires.

Le Conseil du 3 avril 2009 appelé à statuer sur l'examen de la situation de la société au regard des principes du gouvernement d'entreprise issus du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008, a pris acte que les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise correspondent aux recommandations et assurent ainsi la transparence au sein de la société.

Toutefois, le Conseil n'a pas de comités spécialisés, les administrateurs exerçant collégialement leurs fonctions.

Après avoir engagé des travaux de réflexion sur la mise en place d'un Comité d'audit, le Conseil a décidé que le Comité d'audit sera implémenté au niveau de Financière de l'Odé, société contrôlante et elle-même soumise à l'obligation légale d'instituer un Comité d'audit.

En outre, les administrateurs, considérant que l'organisation effective des travaux du Conseil permettait de disposer d'une information complète à l'examen de toute opération significative, a opté pour l'adoption d'un règlement intérieur ayant pour finalité de faciliter la participation matérielle aux séances du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil appelé à se prononcer sur la qualification d'administrateur indépendant a décidé :

- d'écarter le critère d'ancienneté de 12 ans, estimant que la durée des fonctions d'un administrateur témoigne de la reconnaissance de ses compétences et qu'elle ne pouvait, en tant que critère unique, remettre en cause son indépendance ;
- de considérer que l'exercice d'un mandat d'administrateur dans une autre société du Groupe n'est pas de nature à remettre en cause l'indépendance d'un administrateur.

Ainsi, le Conseil a considéré que pour être qualifié d'indépendant, un administrateur ne doit pas :

- être salarié ou mandataire social dirigeant de la société, de la société mère ou d'une société qu'elle consolide par intégration globale ou l'avoir été dans les cinq dernières années ;
- être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son Groupe
 - ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.
- avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- avoir été auditeur de la Société au cours des cinq années précédentes.

Enfin, le Conseil, prenant acte que le rapport consolidé recommande que les administrateurs possèdent un nombre significatif d'actions et que la durée de leur mandat ne dépasse pas 4 ans, a décidé, eu égard à la structure de l'actionnariat de la société de ne pas se prononcer sur un nombre de titres précis à détenir et de ne pas proposer à l'assemblée de modifier les dispositions statutaires prévoyant une durée du mandat de six ans.

III - Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

IV - Informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce

Les informations prévues par l'article L.225-100-3 du Code de Commerce sont disponibles dans le rapport annuel.

V - Définition et objectifs du contrôle interne

D'après le cadre de référence de l'AMF publié en janvier 2007, le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- La conformité aux lois et règlements ;
 - L'application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
 - Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
 - La fiabilité des informations financières ;

Et d'une façon générale contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Selon ce cadre, le contrôle interne recouvre les composantes suivantes :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, sur des procédures ou des modes opératoires, des outils ou pratiques appropriées ;
 - la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
 - un système visant à recenser, analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédure de gestion de ces risques ;
 - des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus, et conçue pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
 - une surveillance permanente portant sur le dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement.

Cependant, comme indiqué dans le cadre de référence, il convient de préciser que le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et bien appliqué soit-il, ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Dans la description qui suit, la notion de Groupe couvre l'ensemble de la société-mère et des filiales consolidées. Cette description du système de contrôle interne a été réalisée à partir du cadre de référence élaboré par le groupe de Place mené sous l'égide de l'AMF, complété de son guide d'application. Les principes et les points clés contenus dans ce guide sont suivis lorsqu'ils sont applicables.

VI - Un système de contrôle interne adapté aux spécificités des organisations du Groupe

CONTEXTE GENERAL DU CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne du Groupe repose sur les principes suivants :

La séparation des fonctions

Garante de l'indépendance du contrôle, une dissociation des fonctions opérationnelles et financières a été mise en place à chaque niveau du Groupe.

Les fonctions financières des entités assurent l'exhaustivité et la fiabilité des informations. Régulièrement, l'intégralité de ces données est transmise aux dirigeants et aux fonctions centrales (ressources humaines, juridique, finance...).

Des filiales autonomes et responsables

Le Groupe est organisé en divisions opérationnelles qui, en raison de la diversité de leurs activités, bénéficient d'une large autonomie dans leur gestion. Elles sont responsables de :

- la définition et la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne adapté à leurs spécificités ;
- l'optimisation de leurs opérations et performances financières ;
- la protection de leurs actifs ;
- la gestion de leurs risques.

Ce système de délégation permet de responsabiliser les entités et d'assurer l'adéquation entre leurs pratiques et le cadre juridique de leur pays d'implantation.

Un support et un contrôle communs à l'ensemble des sociétés du Groupe

Le Groupe établit un référentiel de procédures comptables, financières et de contrôle, d'application obligatoire, directement accessible par les divisions opérationnelles sur l'intranet.

Le département d'audit interne évalue régulièrement le dispositif de contrôle des entités et leur suggère les propositions d'évolution les mieux adaptées.

Une politique de ressources humaines favorisant un bon environnement de contrôle interne

La politique de ressources humaines contribue à l'enrichissement d'un environnement de contrôle interne efficace par l'existence de définition de fonctions, d'un système d'évaluation reposant notamment sur la mise en place d'entretiens annuels, ou d'actions de formation.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTROLE INTERNE ET LEURS MISSIONS

Les modalités du contrôle interne s'exercent par :

Le Conseil d'administration de la société mère du Groupe

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin, le Conseil peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et vérifications qu'il juge appropriées.

La Direction générale du Groupe

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance du dispositif, elle veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

Le comité mensuel de résultat

Chaque division, pour l'ensemble de son périmètre, présente mensuellement à la Direction générale du Groupe et aux fonctions centrales les indicateurs opérationnels et financiers de son activité, ainsi que l'analyse de leur évolution par rapport aux objectifs approuvés par la Direction générale.

Les organes d'administration des filiales

Dans chaque filiale du Groupe, l'organe d'administration examine la stratégie et les orientations de la société proposées par la Direction générale, veille à leur mise en œuvre, fixe les objectifs opérationnels, ajuste les ressources et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque mandataire reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Les directions des filiales

Elles appliquent les orientations des organes d'administration au sein de chaque filiale. Assistées de leur service contrôle de gestion, elles s'assurent de l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. Elles reportent à la fois à leur organe d'administration et aux comités de direction.

L'audit interne Groupe

Le Groupe dispose d'un département d'audit interne intervenant sur l'ensemble des entités du périmètre.

Ses missions reposent sur un plan annuel construit avec les divisions et la Direction générale, basé sur l'évaluation des risques propres à chaque filiale et un contrôle cyclique de l'ensemble du périmètre. Ce programme comporte des missions de revue systématique des risques financiers et opérationnels, des missions de suivi et de mise en application des recommandations formulées, ainsi que des interventions plus ciblées en fonction des besoins exprimés par les divisions ou la Direction générale. Il vise à couvrir en priorité les risques les plus sensibles et à assurer la revue des principaux autres risques à moyen terme pour l'ensemble des entités du Groupe. Les auditeurs bénéficient de formations internes aux métiers des divisions afin de mieux maîtriser les spécificités opérationnelles de chacune d'elles.

L'audit a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer, dans le champ couvert par ses missions. Les rapports d'audit sont destinés aux sociétés auditées, aux divisions auxquelles elles sont rattachées et aux directions financières et générales du Groupe.

Les Commissaires aux comptes

Dans le cadre de leur mandat de revue et de certification des comptes annuels et selon leurs normes professionnelles, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne. A ce titre, ils conduisent des interventions intérimaires sur l'appréciation des modes opératoires des différents cycles d'audit retenus. Ils garantissent la correcte application des principes comptables applicables, dans le souci de produire une information fidèle et précise. Ils communiquent une synthèse annuelle des conclusions de leurs travaux à la direction financière et à la Direction générale du Groupe.

Les comptes du Groupe sont certifiés conjointement par les cabinets ECR-INTERNATIONAL (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2004), et la société Hoba Aka (nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2007). Le renouvellement de leur mandat sera proposé à la prochaine assemblée du 15 juin 2010.

VII - Description du processus de contrôle interne

CONFORMITE DES PRATIQUES AUX LOIS ET REGLEMENTS

Les directions fonctionnelles du Groupe lui permettent :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables,
- d'être informé en temps utile des modifications qui leur sont apportées,
- de transcrire ces règles dans les procédures internes,
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET ORIENTATIONS FIXEES PAR LA DIRECTION GENERALE DU GROUPE

La Direction générale fixe les objectifs et orientations du Groupe et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

A cet égard, le processus budgétaire du Groupe constitue un engagement fort de la part des entités vis-à-vis de la Direction générale :

- Au cours du 4^{ème} trimestre, chaque division opérationnelle établit, sur la base des orientations stratégiques fixées par la Direction générale, un budget, détaillant les perspectives de résultat et d'évolution de la trésorerie, ainsi que les principaux indicateurs permettant de mesurer les performances opérationnelles.
- Une fois validé par la Direction générale, ce budget, mensualisé, sert de référentiel au contrôle budgétaire. Une analyse des écarts entre cette projection budgétaire et le résultat mensuel est réalisée, chaque mois, au cours des comités de résultats réunissant la Direction générale du Groupe, les directions de division et les directions fonctionnelles du Groupe (ressources humaines, juridiques, finance).

LE BON FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIETE, NOTAMMENT CEUX CONCOURANT A LA SAUVEGARDE DE SES ACTIFS

La direction des systèmes d'information a mis en place des procédures de sauvegarde et de sécurité permettant d'assurer la qualité et la sûreté de l'exploitation y compris en cas de problème majeur.

Le processus de suivi des investissements, mené conjointement par la direction des achats, la direction du contrôle de gestion et la direction des assurances, concourt à un suivi précis des actifs corporels du Groupe et à une sauvegarde de leur valeur d'utilité au travers de couvertures d'assurance appropriées.

Bien que décentralisé dans les divisions opérationnelles, le suivi des comptes clients fait l'objet d'un reporting mensuel à la direction financière du Groupe, chargée de recenser les principaux risques de recouvrement sur clients et de mettre en place, avec les divisions, les actions correctives.

Le suivi de la trésorerie du Groupe est assuré par :

- la transmission quotidienne des performances de trésorerie des divisions,
- l'actualisation mensuelle des prévisions de trésorerie du Groupe,
- l'optimisation des risques liés aux taux de change et taux d'intérêt (étudiée au sein du comité des risques qui se réunit trimestriellement sous l'autorité de la direction financière),
- la disponibilité, auprès des partenaires financiers, d'encours de crédit à court, moyen et long terme.

LA FIABILITE DES INFORMATIONS FINANCIERES

Le processus d'élaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis sur une base semestrielle ; ils sont vérifiés par les Commissaires aux comptes dans le cadre d'un examen limité au 30 juin et d'un audit complet au 31 décembre qui portent à la fois sur les comptes sociaux des entités du périmètre et sur les comptes consolidés. Une fois arrêtés par le Conseil d'administration, ils donnent lieu à publication.

Le Groupe s'appuie sur les éléments suivants pour la consolidation des comptes :

- le service de consolidation du Groupe, garant de l'homogénéité et du suivi des traitements pour l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation de l'entité consolidante ;
- le strict respect des normes comptables en vigueur liées aux opérations de consolidation ;
- l'utilisation d'un outil informatique de renom, développé en 2005 pour s'adapter aux nouvelles technologies de transmission d'informations, garantissant des processus sécurisés de remontée d'informations et une homogénéité de présentation des agrégats comptables ;
- la décentralisation d'une partie des retraitements de consolidation au niveau même des divisions opérationnelles ou des sociétés, permettant de positionner les traitements comptables au plus près des flux opérationnels.

Le processus du reporting financier

Les services trésorerie et contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Au sein de chaque division, les éléments du reporting financier sont validés par la Direction générale et communiqués sous la responsabilité de la direction financière.

Les informations sont présentées sous un format standardisé respectant les règles et les normes de consolidation et facilitant ainsi la comparaison avec les éléments consolidés semestriels et annuels. Elles font l'objet de rapports spécifiques transmis à la Direction générale du Groupe.

Les reportings financiers mensuels sont complétés par des exercices de révision budgétaire en cours d'année afin d'ajuster les objectifs annuels en fonction des données les plus récentes.

LA PREVENTION ET LA MAITRISE DES RISQUES

La gestion des risques

Les litiges et risques sont suivis par chaque division. Par ailleurs, la Direction juridique ainsi que la Direction des assurances en ce qui concerne la gestion des sinistres, fournissent leur assistance pour tout contentieux important, ainsi que pour tout projet de contrat ayant une incidence financière significative.

Les principaux risques ont été identifiés comme suit :

Mise en place d'une cartographie des risques sur l'ensemble des métiers du groupe

- **Risque de marché sur actions cotée.** Sous l'égide de la Direction financière Groupe, un suivi régulier de la valeur des sociétés non consolidées est réalisé. Par ailleurs, à chaque clôture la valeur de ces titres est réévaluée sur la base des derniers cours de bourse.
- **Risque de liquidité.** Une gestion centralisée de la liquidité a été mise en place. Elle est placée sous la responsabilité de la Direction de la trésorerie du Groupe qui s'assure du correct financement des activités du Groupe notamment à travers des financements bancaires diversifiés. Un ratio d'endettement et un ratio relatif à la capacité du Groupe à faire face au service de la dette sont régulièrement suivis.

- **Risque de taux.** La mise en place de couverture de taux d'intérêt dont les modalités sont détaillées dans les notes annexes est décidée par la Direction générale du Groupe.
- **Risque de crédit.** Un suivi mensuel du BFR est réalisé par la Direction de la trésorerie Groupe. De plus, dans les principales divisions du Groupe, la gestion du risque de crédit est relayée par un credit manager. Le recours à l'assurance crédit est privilégié et lorsque le crédit n'est pas couvert par une assurance, l'octroi de crédit est établi au niveau de compétence le plus adapté. Enfin, un suivi régulier des créances clients est effectué tant à l'échelon du Groupe que de la division et des dépréciations sont pratiquées au cas par cas lorsque cela est jugé nécessaire.
- **Risque de devise.** Le Groupe couvre ses principales opérations en devises. La gestion de la couverture est centralisée au niveau Groupe pour la France et l'Europe. Une couverture sur le net des positions commerciales est pratiquée par la Direction de la trésorerie du Groupe à travers des achats ou vente à terme de devises. Enfin, la mise en place d'un netting mensuel des flux intra Groupe permet de limiter les flux échangés et de couvrir le net résiduel. Pour la division énergie les positions sont directement couvertes sur le marché.
- **Risque matières premières.** Sur la division énergie qui est la plus exposée à ce risque, les variations de cours du produit sont répercutées aux clients. Par ailleurs, la Direction de la division systématise la mise en place d'achats et de ventes à terme de produits adossés à des opérations physiques.
- **Risques opérationnels.** Chaque division du Groupe est responsable de la gestion des risques industriels, environnementaux et de conformité auxquels elle est confrontée. Une analyse régulière de la nature des risques et des modalités de gestion s'y rapportant est effectuée par chaque direction de division. Par ailleurs une supervision est faite par le comité des risques et la direction des assurances du Groupe.
- **Risque juridique.** Pour limiter l'exposition à ces risques, la Direction juridique du Groupe veille à la sécurité et à la conformité juridique des activités du Groupe, en liaison avec les services juridiques des divisions. Lorsqu'un litige survient, la Direction juridique du Groupe s'assure de sa résolution au mieux des intérêts du Groupe.

Cartographie des risques

L'évaluation et le contrôle des risques inhérents au fonctionnement de chaque entité sont au cœur des préoccupations du Groupe. La démarche globale de cartographie des risques qui porte sur l'ensemble des métiers trouve aujourd'hui, par la mise en place d'un progiciel informatique notamment, une dimension active et régulière dans le suivi et la mise à jour des risques.

Les risques identifiés font l'objet d'une série de mesures détaillées dans les plans d'actions élaborés par les différents « propriétaires » de risques nommés au sein de chaque division. L'objectif étant de maîtriser l'exposition à ces risques et donc de les réduire.

En 2009, cette structure a permis de réduire l'impact d'une partie des risques identifiés comme prioritaires.

Par ailleurs, l'actualisation de la cartographie des risques consolidée est validée par le Comité des risques qui se réunit chaque trimestre.

VIII - Un renforcement régulier du système de contrôle interne

Plusieurs actions de renforcement du contrôle interne ont été initiées, conduites ou poursuivies.

Code de déontologie

Le Groupe a élaboré une Charte d'Ethique, que chaque division adapte à ses propres activités et à son propre environnement. La charte d'éthique est remise à l'ensemble des nouveaux collaborateurs.

Ainsi, au cours de l'exercice, le Code général de conduite des affaires des sociétés des divisions transport du Groupe Bolloré, a été arrêté et édité, et sa diffusion, en cours depuis le début du mois de décembre 2009, fait l'objet de réunions de présentation aux personnels, et de sensibilisation aux thèmes qu'il recouvre. Ce code détermine les principes, les règles de conduite et les

comportements à adopter en matière de concurrence, de respect et de protection de l'environnement, d'hygiène et de sécurité, ainsi que de lutte contre la corruption. La fonction « éthique et conformité », rattachée à son plus haut niveau à la Direction générale du Groupe, est déclinée dans les divisions transport, le Directeur éthique et conformité transport ayant la tâche d'assurer le déploiement et le respect de ce code de conduite.

Liste d'initiés

Le Groupe met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tiers en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans un but de réaliser des opérations d'achat ou vente sur ces instruments financiers.

Manuel de procédures administratives et financières

Les principales procédures financières mais aussi administratives et juridiques sont regroupées sur un intranet pour permettre la diffusion et la gestion du cadre normatif défini par le Groupe.

La responsabilité environnementale

Le Secrétariat général adresse chaque année un questionnaire aux différentes entités sur les actions de développement durable dans les domaines de l'éthique, du social et de l'environnement.

Cette année, un logiciel de reporting a été installé au niveau du Groupe. Il permettra de consolider les données extra-financières émanant des divisions et de mettre en place les plans d'actions appropriés.

Un réseau de référents développement durable se constitue, il aura pour vocation de décliner au niveau des entités les enjeux identifiés dans le cadre du document stratégique développement durable.

Françoise Aïdara,
Présidente du Conseil

Le 12 avril 2010

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etabli en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Forestière Equatoriale pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2009

**FORESTIERE EQUATORIALE
Immeuble Bolloré
Avenue Christiani- Treichville
01 BP 37
Abidjan 01
Côte d'Ivoire**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Forestière Equatoriale et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financier.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôles internes relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générer du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présente dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Abidjan, le 24 avril 2010.

Les commissaires aux comptes

ECR International
Commissaire aux comptes

EICI
Commissaire aux comptes

Charles AIE
Expert Comptable Diplômé

Aka HOBA
Expert Comptable Diplômé

États financiers consolidés

31	Bilan consolidé
32	Compte de résultat consolidé
33	État du résultat global consolidé
34	Variation de la trésorerie consolidée
35	Variation des capitaux propres consolidés
36	Principes comptables – note 1
44	Principales variations de périmètre – note 2
44	Comparabilité des comptes – note 3
45	Notes sur le bilan – notes 4 à 20
52	Notes sur le compte de résultat – notes 21 à 25
54	Autres informations- notes 26 à 32
56	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes – note 33
57	Liste des sociétés consolidées – note 34
58	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

FORESTIÈRE EQUATORIALE - 31 Décembre 2009

BILAN CONSOLIDE

(en milliers de CFA)		NOTES	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
<u>Actif</u>				
Goodwill	4		824 020	824 020
Immobilisations incorporelles	5		17 443	19 005
Immobilisations corporelles	6		13 851 453	9 953 748
Titres mis en équivalence			0	0
Autres actifs financiers	8		159 142	154 655
Impôts différés	25		443 794	435 920
Autres actifs			0	0
Actifs non courants			15 295 852	11 387 348
Stocks et en-cours	9		3 690 757	3 942 708
Clients et autres débiteurs	10		6 114 845	6 385 924
Impôts courants	11		1 912 595	1 644 456
Autres actifs financiers			0	0
Autres actifs	12		59 712	348 493
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13		5 771 011	7 692 248
Actifs courants			17 548 920	20 013 829
Total actif			32 844 772	31 401 177
<u>Passif</u>				
Capital			353 333	353 333
Primes liées au capital			39 750	39 750
Réserves consolidées			5 565 048	5 921 315
Capitaux propres, part du Groupe			5 958 131	6 314 398
Intérêts minoritaires			1 823 013	1 364 547
Capitaux propres	14		7 781 144	7 678 945
Autres fonds propres			0	0
Dettes financières à long terme	18		1 416 778	1 409 469
Provisions pour avantages au personnel	16		546 621	869 586
Autres provisions	15		1 894 898	2 164 217
Impôts différés	25		221 079	139 151
Autres passifs			0	0
Passifs non courants			4 079 376	4 582 423
Dettes financières à court terme	18		701 783	595 305
Provisions (part à moins d'un an)	15		137 489	267 151
Fournisseurs et autres créditeurs	19		19 828 114	18 071 204
Impôts courants	20		316 866	206 149
Autres passifs			0	0
Passifs courants			20 984 252	19 139 809
Total passif			32 844 772	31 401 177

FORESTIÈRE EQUATORIALE - 31 Décembre 2009

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

		2009	2008
(en milliers de CFA)	NOTES		
Chiffre d'affaires	21-22-23	30 911 286	28 093 870
Achats et charges externes	23	(19 926 484)	(19 746 937)
Frais de personnel	23	(8 472 725)	(7 944 050)
Amortissements et provisions	23	(886 179)	(1 085 387)
Autres produits opérationnels	23	629 091	545 036
Autres charges opérationnelles	23	(1 118 212)	(368 114)
Résultat opérationnel	21-22-23	1 136 777	(505 582)
Coût net du financement	24	(125 759)	72 156
Plus-values (moins-values) de cession des titres	24	0	0
Autres produits financiers	24	1 358 011	574 208
Autres charges financières	24	(4 913)	(38 790)
Résultat financier	21-22-24	1 227 339	607 574
Part dans le résultat net des entreprises associées		0	0
Impôts sur les résultats	25	(315 055)	(4 494)
Résultat net consolidé		2 049 061	97 498
Résultat net consolidé, part du Groupe		1 590 595	461 499
Intérêts minoritaires		458 466	(364 001)
Résultat par action (en CFA) :	14		
		2 009	2 008
Résultat net part du Groupe :			
- de base		11 254	3 265
- dilué		11 254	3 265

FORESTIÈRE EQUATORIALE - 31 Décembre 2009

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en milliers de CFA)</i>		NOTES	2009	2008
Résultat net consolidé de l'exercice			2 049 061	97 498
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)				
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées				
Variation de juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées				
Autres variations du résultat global				
Résultat global			2 049 061	97 498
Dont :				
- Part du Groupe			1 590 595	461 499
- Part des minoritaires			458 466	(364 001)

Cet état a été ajouté conformément aux dispositions de la norme IAS 1 " Présentation des Etats financiers " révisée.

FORESTIÈRE EQUATORIALE - 31 Décembre 2009

VARIATION DE LA TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

	2009	2008
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net part du Groupe	1 590 595	461 499
Part des intérêts minoritaires	458 466	(364 001)
Résultat net consolidé	2 049 061	97 498
Charges et produits sans effet sur la trésorerie :		
- élimination des amortissements et provisions	569 113	1 068 429
- élimination de la variation des impôts différés	74 054	(60 211)
- autres produits et charges sans incidence de trésorerie ou non liés à l'activité	0	0
- élimination des plus ou moins values de cession	(500)	(1 500)
Autres retraitements :		
- Coût net du financement	125 759	(72 156)
- Produits des dividendes reçus	(1 188 147)	(568 923)
- Charges d'impôts sur les sociétés	353 403	182 619
Dividendes reçus :		
- Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
- Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1 188 147	568 923
Impôts sur les sociétés décaissés	(207 251)	(289 166)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement :	1 582 424	870 223
- dont stocks et en-cours	251 951	(892 537)
- dont dettes	1 067 434	3 413 098
- dont créances	263 039	(1 650 338)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	4 546 063	1 795 736
Flux d'investissement		
Décaissements liés à des acquisitions :		
- immobilisations corporelles	(4 501 166)	(2 204 167)
- immobilisations incorporelles	(5 151)	(14 019)
- titres et autres immobilisations financières	(4 487)	(6 692)
Encaissements liés à des cessions :		
- immobilisations corporelles	500	1 500
- immobilisations incorporelles	0	0
- titres	0	0
- autres immobilisations financières	0	0
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	0	0
Flux nets de trésorerie sur investissements des activités	(4 510 304)	(2 223 378)
Flux de financement		
Décaissements :		
- dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 945 024)	(1 945 024)
- dividendes versés aux minoritaires nets des impôts de distribution	0	0
	0	(242 824)
Encaissements :		
- augmentation des capitaux propres	0	0
- subventions d'investissements	0	0
- augmentation des dettes financières	7 309	5 996
Intérêts nets décaissés	(22 072)	112 745
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	(1 959 787)	(2 069 107)
Incidence des variations de cours des devises	0	0
Variation de la trésorerie	(1 924 028)	(2 496 749)
Trésorerie à l'ouverture ⁽¹⁾	7 651 291	10 148 040
Trésorerie à la clôture ⁽¹⁾	5 727 263	7 651 291

(1) Voir note 13 - Trésorerie et équivalent de trésorerie

FORESTIÈRE EQUATORIALE - 31 Décembre 2009

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en milliers de CFA)</i>	Capital	Primes	Juste valeur IAS 39	Réserves de conversion	Réserves	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2007	353 333	39 750	0	0	7 406 679	7 799 762	1 728 548	9 528 310
Transactions avec les actionnaires					(1 946 863)	(1 946 863)	0	(1 946 863)
Dividendes distribués					(1 946 863)	(1 946 863)	0	(1 946 863)
Variations de périmètre								
Eléments du résultat global					461 499	461 499	(364 001)	97 498
Résultat de l'exercice					461 499	461 499	(364 001)	97 498
Autres éléments du résultat global								
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées								
Variation du juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées								
Autres variations du résultat global								
Capitaux propres au 31/12/2008	353 333	39 750	0	0	5 921 315	6 314 398	1 364 547	7 678 945
Transactions avec les actionnaires					(1 946 862)	(1 946 862)	0	(1 946 862)
Dividendes distribués					(1 946 862)	(1 946 862)	0	(1 946 862)
Variations de périmètre								
Eléments du résultat global					1 590 595	1 590 595	458 466	2 049 061
Résultat de l'exercice					1 590 595	1 590 595	458 466	2 049 061
Autres éléments du résultat global								
Variation des réserves de conversion des entités contrôlées								
Variation du juste valeur des instruments financiers des entités contrôlées								
Autres variations du résultat global								
Capitaux propres au 31/12/2009	353 333	39 750	0	0	5 565 048	5 958 131	1 823 013	7 781 144

ANNEXE

Note 1 : Principes comptables

A/ Faits marquants

Néant

B/ Principes comptables et méthodes d'évaluation

B.1/ Informations relatives à l'entreprise

Le siège social de La Forestière Equatoriale est Immeuble Bolloré - Avenue Christiani-Treichville 01 B.P. 37 à Abidjan Côte d'Ivoire.

En date du 09 avril 2010, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés du Groupe. Ceux-ci ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

B.2/ Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2009 sont établis conformément au référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2009 (consultable à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm#adopted-commission). Ce référentiel comprend les normes comptables internationales et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) et par son prédécesseur, le Standard Interpretation Committee (SIC).

Les premiers comptes publiés selon le référentiel IFRS sont ceux de l'exercice 2005.

B.3/ Evolutions normatives

1. Nouvelles normes applicables à compter de 2005

Les nouveaux textes appliqués en 2009, et impactant les états financiers du Groupe sont décrits ci-dessous :

L'application de ces normes affecte uniquement le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes.

- Révision de la norme IAS 1 " Présentation des états financiers "

Cette révision vise à uniformiser les informations fournies dans les états financiers des entités, et introduit la notion de « résultat global ». Elle est sans incidence sur la situation financière du Groupe.

Les modifications apportées à la présentation des états financiers du Groupe concernent essentiellement :

- le tableau de variation des capitaux propres celui-ci présente désormais séparément les transactions avec les actionnaires, les autres composantes étant incluses dans l'état de "résultat global"
- un nouvel état faisant suite au compte de résultat présente les variations du résultat global de l'exercice.

D'autre part, les nouveaux textes suivants, applicables dès 2009, sont sans impact sur les états financiers du Groupe

- IFRS 8 " Secteurs opérationnels " et IAS 36 " Dépréciation d'actifs " amendée par IFRS :

Cette norme annule et remplace la norme IAS 14 "Information sectorielle". IFRS 8 traite de la présentation de données relatives aux secteurs opérationnels du Groupe, extraites du reporting interne, et utilisées par le principal décideur opérationnel, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer les ressources. IAS 14 imposait la présentation d'une information selon deux niveaux : par secteur d'activité et par secteur géographique.

L'application de cette norme, qui constitue un changement de méthode, est sans incidence sur les états financiers du Groupe (voir note 21).

D'autre part, l'amendement d'IAS 36, à caractère rétrospectif, prévoit que les écarts d'acquisition ne pourront être affectés qu'à des UGT ne dépassant pas un secteur opérationnel.

A ce titre, le Groupe n'a constaté aucune dépréciation complémentaire d'écart d'acquisition liée à l'application rétrospective d'IFRS 8.

- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 " Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation "

Cet amendement précise que les instruments financiers remboursables à la juste valeur au gré du porteur et les obligations générées par une liquidation doivent être classés en capitaux propres et non plus en passif.

Le Groupe ne détient pas à ce jour ce type d'instruments financiers et n'est donc pas concerné par ce texte.

- Amendements d'IAS 27 et IFRS 1 " Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée "

Ce texte ne concerne que les états financiers individuels. Il est donc sans effet sur les comptes consolidés du Groupe.

- Amendement d'IFRS 2 " Conditions d'acquisition des droits et annulation "

Cet amendement précise que les conditions d'acquisition de droits sont, soit des conditions de service, soit des conditions de performances; les autres critères d'un paiement fondé sur des actions ne constituant pas des conditions d'acquisition des droits.

D'autre part, cet amendement indique que toutes les annulations, quelle qu'en soit leur origine, doivent faire l'objet du même traitement.

L'application de ce texte est sans effet sur les comptes consolidés du Groupe.

- Amendement à IFRIC 9 et IAS 39 " Dérivés incorporés "

Ces amendements ont pour objet de clarifier le traitement comptable des dérivés incorporés pour les entités qui mettent en œuvre les amendements "reclassements d'actifs financiers" publiés par l'IASB en octobre 2008.

- Amendement à IFRS 7 " Amélioration à fournir sur les instruments financiers "

Cet amendement requiert une information complémentaire sur la juste valeur et le risque de liquidité. Ce texte introduit également une hiérarchie de la juste valeur.

- IFRIC 15 " Contrats de construction immobilière "

Cette interprétation s'applique aux accords portant sur la construction d'un bien immobilier. Il précise, pour ce type d'accord, le champ d'application et le mode de comptabilisation du chiffre d'affaires.

- IFRIC 13 " Programmes de fidélisation clients "

Cette interprétation traite de la comptabilisation des programmes de fidélisation, correspondant à l'octroi aux clients de droits à avantages utilisables dans le futur.

Le Groupe n'a pas identifié de programme de fidélisation à ce jour relevant de cette interprétation.

- IFRIC 16 "Couverture d'un investissement net en devises

Cette interprétation s'applique à une entité qui couvre un risque de change lié à ses participations nettes dans des activités à l'étranger; il clarifie certains principes de la couverture d'investissement net.

Le Groupe ne détient pas ce type d'instrument financier.

- Amélioration annuelle des normes IFRS (applicable au 1er janvier 2009

Ce texte précise et clarifie les conditions d'application de certaines normes.

L'application de ce texte est sans effet sur les comptes consolidés du Groupe.

- Amendement de la norme IAS 23 " Coûts d'emprunts "

Dans le cadre de la première application de cette norme, le Groupe a retenu la date d'entrée en vigueur de la norme, comme date de début d'incorporation des coûts d'emprunts portant sur des actifs éligibles.

Le nombre d'actifs éligibles étant très limité, l'application de ce texte n'a pas d'effet significatif sur les états financiers de la période considérée.

2. Normes d'application obligatoire à compter de 2009 mais non encore adoptées par l'Union Européenne

Le Groupe estime, à la date des présents états financiers, ne pas être concerné par l'application des textes suivants

- Révision d'IFRS 1 " Première adoption des IFRS "

Le Groupe, appliquant déjà les IFRS, n'est pas concerné par ce texte.

D'autre part, l'application des textes suivants sera sans incidence sur les comptes consolidés du Groupe

- Amendement à IFRS 7 "Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers"

Cet amendement requiert une information complémentaire sur la juste valeur et le risque de liquidité. Ce texte introduit également une hiérarchie de la juste valeur.

3. Normes et interprétations non anticipées

Les états financiers du Groupe n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2009 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1er juillet 2009 et postérieurement, qu'elles soient ou non adoptées par l'Union Européenne à la date de publication des comptes.

- Révision d'IFRS 3 "Regroupements d'entreprises" et Amendement d'IAS 27 "Etats financiers consolidés et individuel"

Cette norme révisée entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. Elle revoit les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprises et des variations d'intérêt dans les filiales après obtention du contrôle. Cette révision est d'application prospective.

- Amendement à IFRIC 14" Paiements anticipés des exigences de financement minimal

Ce texte constitue un amendement à IFRIC 14 "IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction", interprétation relative à la norme IAS 19 "Avantages au personnel". Cet amendement s'applique aux entités soumises aux exigences de financement minimal et qui effectuent un paiement anticipé au titre des contributions destinées à satisfaire certaines exigences. Ce texte permet aux entités concernées de comptabiliser ce versement anticipé comme un actif.

Le Groupe estime, à la date des présents états financiers, ne pas être concerné par l'application des nouveaux textes suivant

- IFRIC 12 " Accords de concession de services "

L'interprétation IFRIC 12 est appliquée aux contrats de concession ayant simultanément les caractéristiques suivantes :

- la prestation liée au contrat revêt la nature de service public;
- le concédant contrôle ou régle les services fournis, et fixe notamment le tarif de la prestation;
- les infrastructures reviennent au concédant à l'issue du contrat.

IFRIC 12 énonce les principes généraux de comptabilisation et d'évaluation des obligations et des droits correspondants relatifs aux accords de concession de services.

Le Groupe considère que les concessions qu'il opère ne relèvent pas de l'interprétation IFRIC 12, car, pour toutes ces concessions, les tarifs sont fixés par le concessionnaire, et non par le concédant. Son application n'aurait donc aucun impact sur les états financiers du Groupe.

- IFRIC 17 " Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires

Ce texte précise le traitement comptable de la distribution de dividende en nature, et plus précisément la date de comptabilisation, le mode d'évaluation et la classification comptable de l'opération.

- IFRIC 18 " Transferts d'actifs des clients "

Ce texte s'applique à la comptabilisation de transferts de certains actifs reçus des clients dans le but de connecter les clients à un réseau, ou bien de permettre aux clients d'accéder à la fourniture de biens ou de services. □

- IFRIC 19 " Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux propres

Cette interprétation précise le traitement comptable à appliquer lors d'un remboursement de passifs financiers par émission d'actions.

Ce texte indique, que l'écart entre la valeur nette comptable du passif financier et le montant de la contrepartie payée pour son extinction, doit être comptabilisé au résultat.

- Amendement à IAS 39 " Eléments couverts éligibles "

Cet amendement fournit des précisions sur les éléments pouvant être désignés comme éléments couverts; Ce texte précise notamment que la valeur temps ne doit pas être prise en compte dans une relation de couverture et spécifie que l'inflation ne peut être désignée comme élément couvert que dans certaines conditions.

- Amendement à IFRS 2 " Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie

Cet amendement a pour objet de clarifier le traitement comptable du paiement fondé sur des actions, réglé en trésorerie, dans le cadre de certains accords. Selon ces accords, la filiale reçoit des biens ou des services de la part d'employés ou de fournisseurs, la société mère ou une autre entité du Groupe effectuant le paiement.

- Amendement à IAS 32 " Classement des droits de souscriptions émis

Cet amendement porte sur les droits de souscription émis et libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Ce texte requiert que, lorsque certaines conditions sont remplies, ces droits de souscription soient classés en capitaux propres, quelle que soit la devise dans laquelle le prix d'exercice est libellé. Jusqu'à présent, ces droits de souscription étaient comptabilisés en instruments dérivés, au passif.

Le Groupe a commencé l'examen des nouveaux textes suivants

- Amélioration annuelle des normes IFRS (applicable pour les exercices ouverts à partir du 1er juillet 2005)

Ce texte précise et clarifie les conditions d'application de certaines normes.

- Version révisée d'IAS 24 "Informations relatives aux parties liées

La révision d'IAS 24 simplifie les dispositions relatives à l'information à fournir concernant les entités liées à une administration publique. Elle clarifie également la définition d'une partie liée.

- IFRS 9 "Instruments financiers" (phase 1 : classification et évaluation des actifs financiers)

Cette norme a pour objectif d'améliorer la comparabilité et de faciliter la compréhension des états financiers. Elle constitue le premier volet de la réforme de la norme IAS 39 sur les instruments financiers et elle porte sur la classification et l'évaluation des actifs financiers.

Le nombre de catégories d'actifs financiers a été réduit à deux (contre quatre précédemment) et l'évaluation se fait désormais soit à la juste valeur par résultat (avec option juste valeur par capitaux propres uniquement pour les actifs stratégiques), catégorie par défaut, soit au coût amorti sous conditions d'accès. Ainsi, pour déterminer si un actif doit être évalué au coût amorti, il convient de se référer au modèle de management de l'entité, ainsi qu'aux caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie attachés à l'actif financier. Si l'objectif est de recevoir des flux constituant uniquement le remboursement de capital et le paiement d'intérêts, l'actif doit être évalué au coût amorti.

B.4/ Modalités de première application des IFRS

En tant que premier adoptant des IFRS, le Groupe a retenu les options de première application générales suivantes, prévues par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux IFRS n'ont pas été retraités,
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition aux IFRS, sur les avantages au personnel, a été imputé sur les capitaux propres,
- les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations,
- seuls les plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1er janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

B.5/ Méthodes de consolidation

Les méthodes décrites ci-dessous sont appliquées le cas échéant aux états financiers du Groupe.

1. Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.

Le Groupe apprécie au cas par cas pour chaque participation l'ensemble des éléments permettant de caractériser le type de contrôle qu'il exerce.

Les sociétés qui sont non significatives par rapport aux états financiers consolidés, sont exclues du périmètre de consolidation. Leur matérialité est appréciée avant chaque clôture annuelle.

2. Opérations intragroupes

Opérations n'affectant pas le résultat consolidé

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés :

- dans leur totalité entre les sociétés consolidées par intégration globale
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible de l'entreprise contrôlée conjointement en cas de transactions effectuées :
 - * entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - * entre deux entreprises intégrées proportionnellement.

Opérations affectant le résultat consolidé

L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée :

- à 100 % pour les sociétés consolidées par intégration globale
- dans la limite du pourcentage d'intégration le plus faible dans les cas suivants en cas de transactions effectuées :
 - * entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement,
 - * entre deux entreprises intégrées proportionnellement,
 - * entre une société mise en équivalence et une société intégrée globalement.

3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, et qui ne sont pas en situation d'hyperinflation, sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

4. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « résultat de change » et présentés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en « autres produits et charges financiers » pour les transactions financières.

Les pertes et gains de change sur les produits dérivés de change, utilisés à des fins de couverture, sont enregistrés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales et en résultat financier pour les transactions financières.

5. Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1er janvier 2004, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

A la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments doivent être finalisées dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Une évaluation provisoire est fournie lors des clôtures de comptes intervenant dans ce délai.

La différence constatée entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition constitue le *goodwill*.

Les actifs incorporels sont comptabilisés séparément de l'écart d'acquisition s'ils sont identifiables, c'est-à-dire s'ils résultent d'un droit légal ou contractuel, ou s'ils sont séparables des activités de l'entité acquise et qu'ils sont porteurs d'avantages économiques futurs.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupements d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

6. Comptabilisation des variations de pourcentage d'intérêt de participations consolidées sans changement de méthode de consolidation

- Acquisition d'intérêts complémentaires dans une entité consolidée

En l'absence de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS, le Groupe continue d'appliquer la méthode retenue selon le référentiel français, et constate en goodwill la différence entre le prix d'acquisition des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise.

- Diminution du pourcentage d'intérêt dans une filiale consolidée sans modification de la méthode de consolidation

En l'absence de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS, le Groupe continue d'appliquer la méthode retenue selon le référentiel français, et comptabilise en résultat l'écart entre le prix de cession des titres et la quote-part de situation nette cédée.

7. Transfert interne de titres consolidés avec variation du pourcentage d'intérêt

En l'absence de dispositions spécifiques, le Groupe a appliqué le traitement comptable suivant :

les titres des entités intégrées sont remis en valeur historique et les résultats internes sont éliminés. L'effet de la variation des intérêts détenus est reflété directement dans les capitaux propres part du Groupe en contrepartie des intérêts minoritaires, sans impact sur le total des capitaux propres.

B.6/ Règles et méthodes d'évaluation

1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui concernent à l'évaluation de certains montants qui figurent dans les comptes, notamment pour :

- les durées d'amortissement des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites,
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur,
- l'estimation des justes valeurs,
- l'activation des déficits reportables.

Le Groupe revoit régulièrement ses appréciations en fonction, notamment, de données historiques ou du contexte économique dans lequel il évolue. Par voie de conséquence, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient en être affectés.

2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué principalement par les prestations de services du secteur du transport et de la logistique.

Les produits sont constatés en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ou à la prestation de services.

3. Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels le Groupe intervient en tant que preneur sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats sont classés en location simple.

En application de l'interprétation IFRIC 4 « Conditions permettant de déterminer si un contrat comporte une location », le Groupe revoit les contrats de fournitures de prestations de biens et de services afin de déterminer si ces contrats octroient également à l'acheteur un droit d'usage de certains actifs. Les équipements ainsi identifiés sont comptabilisés comme décrits dans ce paragraphe en application de la norme IAS 17 « Contrats de location ». Les paiements relatifs à ces actifs sont isolés du total des paiements relatifs au contrat.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acquisition. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la juste valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Les charges de loyer, en vertu d'un contrat de location simple, sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

4. Contrats de concession

Le Groupe a analysé les caractéristiques de tous les contrats de concession qui lui sont octroyés afin de déterminer de quelle norme relève le traitement comptable à appliquer. Ces analyses ne révèlent aucune concession relevant de l'interprétation IFRIC 12 « Contrats de concession ».

Les contrats de concession en cours dans les exercices présentés ne comprennent pas de contrats de construction préalables à l'exploitation. Il s'agit principalement de contrats d'exploitation établissant que le Groupe assume le rôle d'exploitant, et fixe librement les tarifs de ses prestations.

Dans le cas où un droit d'usage est exigé à l'initiation du contrat, une immobilisation incorporelle est comptabilisée et amortie linéairement sur la durée du contrat.

Le Groupe applique IFRIC 4 « Déterminer si un contrat comporte une location » (voir plus haut) afin d'identifier les actifs qui répondraient aux critères de comptabilisation de la norme IAS 17 « Contrats de location ».

Si cette règle ne s'applique pas, le Groupe comptabilise les actifs concernés selon la norme IAS 16 « Actifs corporels » et applique l'approche par composants. Les biens renouvelables sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Dans le cas où le Groupe est contractuellement tenu de réaliser des travaux de remise en état des infrastructures qui ne sont pas comptabilisées à l'actif, le Groupe comptabilise des provisions conformément à la norme IAS 37 « Provisions, actifs et passifs éventuels ».

En l'absence de location-financement identifiée, les revenus de l'exploitation sont comptabilisés en chiffre d'affaires, et les redevances versées au concédant en charge d'exploitation sur l'exercice au cours duquel elles sont assumées.

5. Coût net du financement

Ce coût comprend les charges d'intérêt sur la dette, les intérêts perçus sur placements de trésorerie et le cas échéant, les variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture, et ayant pour sous-jacent des éléments de l'endettement net du Groupe.

6. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, les dépréciations d'actifs financiers, le résultat de change concernant les transactions financières, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations des provisions financières et le cas échéant, les variations de valeur des produits dérivés non qualifiés de couverture et portant sur les éléments composant l'endettement net.

7. Impôts sur les résultats

Le Groupe calcule les impôts sur les résultats conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, sauf si l'impôt différé est généré par un *goodwill*, ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le Groupe reconnaît de manière systématique un impôt différé sur le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement et la comptabilisation des engagements de retraite.

8. Goodwill

Le *goodwill* correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs et passifs identifiables de la société.

Les *goodwill* relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « titres mis en équivalence »

Les *goodwill* relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « *goodwill* ». Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle. Il est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Un *goodwill* est également constaté lorsque le montant d'un engagement d'achat d'intérêts minoritaires excède la part des réserves des minoritaires représentative de ces intérêts.

9. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'exploitation et des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet,
- l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Les frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée d'utilisation.
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

Aucun projet de développement significatif ne satisfait l'intégralité de ces conditions au 31 décembre 2009.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux qui sont encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Constructions, installations spécifiques 8 à 25 ans
- Autres immobilisations corporelles 3 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues périodiquement pour vérifier leur pertinence.

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du bien.

11. Dépréciations d'actifs non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des *goodwill*), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

La note 4 résume les hypothèses retenues pour le Groupe.

12. Titres des sociétés mises en équivalence

Les prises de participation dans les sociétés associées sont comptabilisées selon IAS 28 à compter de l'acquisition de l'influence notable. Toute différence entre le coût de la participation et la quote-part acquise dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société associée est comptabilisée selon IFRS 3. Le *goodwill* ainsi déterminé est inclus dans la valeur comptable de la participation.

L'application de la norme IAS 28 nécessite le suivi, à chaque clôture, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés. Il se traduit par la prise en compte, dans la quote-part de résultat revenant au Groupe, d'un amortissement des actifs amortissables identifiés sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition et d'un ajustement au titre des éventuelles pertes de valeur comptabilisées par l'entreprise associée.

Un test de dépréciation est effectué dès qu'un indice objectif de perte de valeur est identifié, comme une baisse importante du cours de la participation, l'anticipation d'une baisse notable des flux de trésorerie futurs, ou toute information indiquant de probables effets négatifs significatifs sur les résultats de l'entité.

La valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est alors testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non financiers (cf. supra).

13. Actifs financiers

Les actifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des actifs disponibles à la vente, des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations.

Les actifs financiers courants comprennent les clients et autres débiteurs, la trésorerie et équivalent de trésorerie, et la part à moins d'un an des instruments financiers comptabilisés en juste valeur par le résultat et des prêts, dépôts et obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

13-1. Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement des titres de participation de sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est la valeur boursière à la clôture.

La juste valeur des titres non cotés est déterminée sur la base de l'actif net réévalué et, le cas échéant, par transparence de la valeur d'actifs sous-jacents.

Les variations de juste valeur temporaires sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles sont transférées en résultat au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente significative ou durable par rapport au coût d'acquisition, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Pour les titres en moins-value à la clôture, le Groupe reconnaît de manière systématique une perte de valeur définitive en résultat lorsque le cours de bourse d'un titre coté est inférieur de plus de 30% à son coût d'acquisition, ou qu'il est inférieur au coût d'acquisition depuis 2 ans. Concernant les participations dans les holdings cotées du Groupe, s'agissant d'investissements de structure à long terme, les critères de dépréciation systématique retenus sont une moins-value de 40% par rapport au coût d'acquisition, ou une moins-value constatée sur une période de 4 ans.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation significative ou durable, une dépréciation irréversible est constatée en résultat.

Les cessions partielles de titres sont effectuées en utilisant la méthode FIFO.

13-2. Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les actifs de transaction à long terme, principalement des instruments financiers dérivés. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées en résultat financier à chaque clôture.

13-3. Prêts, créances, dépôts et obligations

La catégorie « prêts, créances, dépôts et obligations » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les autres prêts et créances et les obligations.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du « taux d'intérêt effectif ».

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

13-4. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

A chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Les créances clients du Groupe sont provisionnées sur une base individuelle, en tenant compte de l'âge de la créance et des informations externes permettant d'évaluer la santé financière du créancier.

Les créances cédées à des tiers, par le biais de contrats de mobilisations de créances commerciales sont maintenues dans le poste clients lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés est conservé par le Groupe, les emprunts et dettes financières étant majorées à due concurrence.

13-5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » se compose des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les conventions de trésorerie figurant au bilan consolidé sont établies entre sociétés ayant des liens de filiation, dont l'une des contreparties n'est pas consolidée au sein du périmètre de consolidation du Groupe mais dans un ensemble plus grand. Les intérêts financiers communs de ces sociétés les ont conduites à étudier des modalités leur permettant d'améliorer les conditions dans lesquelles elles doivent assurer leurs besoins de trésorerie ou utiliser leurs excédents de manière à optimiser leur trésorerie. Ces opérations courantes de trésorerie, réalisées à des conditions de marché, sont par nature des crédits de substitution.

14. Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais directement attribuables.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais commerciaux essentiellement).

15. Titres d'autocontrôle

Les titres de la société consolidante détenus le cas échéant par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces titres sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

16. Provisions

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le Groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées.

Les provisions pour obligations contractuelles correspondent principalement à la remise en état des ouvrages exploités dans le cadre des contrats de concessions. Elles sont calculées à la fin de chaque exercice en fonction d'un plan pluriannuel de travaux révisé annuellement pour tenir compte des programmes de dépenses.

17. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions portant sur les actions de la société mère ainsi que de ses filiales sont définies par la norme IFRS2 « Paiements fondés sur des actions ».

L'attribution de stock-options et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération. Les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres pour les plans remboursables en actions, et en dette vis à vis du personnel pour les plans remboursables en numéraire.

Ils sont évalués lors de leur attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

18. Engagements envers le personnel

- AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi incluent les indemnités de fin de carrières, les régimes de retraite, ainsi que la couverture des frais médicaux accordée aux retraités de certaines filiales.

Les engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi concernent majoritairement les filiales de la zone Afrique (zone CFA).

Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations ont lieu chaque année pour les différents régimes.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'un passif au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme passif ou actif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Cependant, un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe, par exemple sous la forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. Si un tel excédent d'actifs n'est pas disponible ou ne représente pas d'avantages économiques futurs, il n'est pas comptabilisé.

La valorisation des engagements liés aux avantages du personnel fait intervenir des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de liquidation de droit, de taux de mortalité, de taux d'inflation, puis actualisés en utilisant les taux d'intérêt des obligations privées à long terme de première catégorie (taux de référence utilisé : l'IBOxx) à la date d'évaluation.

Un coût des services passés est constaté lorsque l'entreprise adopte un régime à prestations définies ou change le niveau des prestations d'un régime existant :

- lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis aux ayants droits dès l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge.
- pour les droits non encore acquis aux ayants droits au moment de l'adoption du régime à prestations définies ou de sa modification, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis aux ayants droits.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs des régimes à prestations définies. Seule la part de gains et pertes actuariels, excédant 10 % du plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation ou de la juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice, est comptabilisée en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel du régime concerné, soit de 9,8 ans en moyenne au niveau du Groupe (méthode du « corridor »).

La charge actuarielle comptabilisée en résultat opérationnel pour les régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier, le rendement attendu des actifs, le coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

Régimes à cotisations définies

Certains avantages sont également fournis dans le cadre de régimes à cotisations définies. Les cotisations relatives à ces régimes sont inscrites en frais de personnel lorsqu'elles sont encourues.

- AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont provisionnés au bilan. Il s'agit des engagements relatifs aux gratifications liées à l'ancienneté.

Cette provision est évaluée selon la méthode des unités de crédits projetées.

Les charges relatives à ces engagements sont comptabilisées en résultat opérationnel.

19. Passifs financiers et endettement financier net

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières, concours bancaires courants, les fournisseurs et comptes rattachés ainsi que les instruments financiers à la juste valeur par le résultat.

Les passifs financiers non courants comprennent la part à plus d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Les passifs financiers courants comprennent la part à moins d'un an des emprunts et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat et les fournisseurs et comptes rattachés.

Les emprunts et autres dettes financières similaires sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers de transaction sont maintenus en juste valeur avec une contrepartie au compte de résultat.

La définition de l'endettement financier net du Groupe respecte la recommandation n°2009-R-03 du 2 juillet 2009, du Conseil National de la Comptabilité, relative aux entreprises sous référentiel comptable international, étant précisé que tous les instruments financiers dérivés ayant pour sous-jacent un élément de l'endettement net sont inclus dans l'endettement net.

20. Engagement d'achat d'intérêts minoritaires

Le Groupe comptabilise les engagements d'achat d'intérêts minoritaires en dettes d'acquisition d'immobilisations financières dans le poste Autres passifs courants/non courants avec pour contrepartie un *goodwill* si le montant de l'engagement excède la valeur des intérêts minoritaires à acquérir.

La juste valeur des engagements est revue à chaque clôture et le montant de la dette est ajusté en conséquence.

La dette est actualisée pour tenir compte des effets du temps jusqu'à la date prévue de réalisation de l'engagement.

21. Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 "secteurs opérationnels", les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle sont ceux utilisés par la Direction générale (le principal décideur opérationnel pour le Groupe). Ils reflètent l'organisation du Groupe qui est basée sur l'axe métier.

Le Groupe opère exclusivement dans le secteur des transports et de la logistique en Afrique, aussi l'information sectorielle est en lecture directe dans les comptes.

Les opérations entre les différents secteurs sont réalisées à des conditions de marché.

Note 2 : Principales variations de périmètre

Exercice 2009

- Néant

Exercice 2008

- Néant

Note 3 : Comparabilité des comptes

Aux modifications de présentation détaillées ci-dessous près, les comptes de l'exercice 2009 sont comparables à ceux de l'exercice 2008.

Application d'IAS 1 Révisée et IFRS8

Les normes IAS 1 « Présentation des états financiers » Révisée et IFRS 8 « Secteurs opérationnels » ont été appliquées pour la première fois en 2009. L'application de ces normes n'a pas d'effet sur les comptes du Groupe, et modifie seulement la présentation de l'information financière.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 4 - Goodwill

Evolution des goodwill

(en milliers de CFA)	
Au 31 décembre 2008	824 020
Acquisition	
Cession	0
Autres	0
Au 31 décembre 2009	824 020

Ventilation par secteur opérationnel

(en milliers de CFA)		31/12/2009	31/12/2008
Transport et logistique		824 020	824 020
Total		824 020	824 020

Définition et regroupement des UGT

Le Groupe Forestière Equatoriale comprend au 31 décembre 2009 moins d'une dizaine d'Unités Génératrice de Trésorerie (UGT). Le découpage de l'activité par UGT s'appuie sur les spécificités des différents métiers du Groupe.

La principale UGT est la suivante : Transport et logistique.

Cette activité est décrite dans la note B.6 "Règles et méthodes d'évaluation", paragraphe 21 "Information sectorielle".

Détermination de la valeur recouvrable

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les *goodwill* font l'objet chaque année de tests de valeur. Les tests sont réalisés au moins une fois par an à la date de clôture.

Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur comptable d'une UGT, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel, dans le poste "Amortissements et provisions".

La valeur d'utilité est calculée par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie opérationnels prévisionnels après impôt.

La juste valeur est calculée à partir des informations de marché.

Principales hypothèses de détermination de la valeur recouvrable

Les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT ; il intègre les éventuels risques spécifiques à chaque activité (métiers, marchés et zones géographiques) ; le taux retenu a été déterminé sur la base d'informations communiquées par un cabinet d'expertise.
- Les flux de trésorerie sont calculés à partir des budgets opérationnels, puis, sont extrapolés, en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance en adéquation avec le potentiel de développement des marchés concernés, et avec les perspectives définies par le management, sur la base de l'expérience passée. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.
- Les projections de flux de trésorerie sur les concessions sont basées sur la durée des contrats.

Ces tests sont effectués sur la base d'un taux d'actualisation après impôts. La méthode retenue n'entraîne pas d'écarts significatifs avec un calcul effectué sur la base d'un taux d'actualisation avant impôts (vérification effectuée conformément à la norme IAS 36 BCZ 85).

Le tableau ci-dessous reprend les hypothèses retenues pour tester le *goodwill* de l'UGT Transport et logistique :

	2009	2008
	Transport et logistique	Transport et logistique
	(UGT)	(UGT)
Valeur nette comptable du goodwill	824 020	824 020
Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	0	0
Base retenue pour la valeur recouvrable	valeur d'utilité	valeur d'utilité
Paramètres du modèle applicable aux flux de trésorerie :		
- Taux de croissance sur prévisions	2% à 3%	1,5% à 3%
- Taux de croissance sur valeur terminale ⁽¹⁾	NA	NA
- Coût moyen pondéré du capital (WACC)	13,48%	13,10%

(1) : s'agissant d'une concession, les projections de flux de trésorerie sont basées sur la durée du contrat de concession.

NOTE 5 - Immobilisations incorporelles

Evolution en 2009

Valeurs brutes	Au 31/12/2008	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Au 31/12/2009
(en milliers de CFA)						
Concessions, brevets, frais de recherche	65 568	0	0	0	0	65 568
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0	0
Autres	143 819	5 151	0	0	0	148 970
Valeurs brutes	209 387	5 151	0	0	0	214 538

Amortissements et provisions	Au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	Au 31/12/2009
(en milliers de CFA)						
Concessions, brevets, frais de recherche	(55 249)	(3 868)	0	0	0	(59 117)
Fonds commerciaux	0	0	0	0	0	0
Autres	(135 133)	(2 845)	0	0	0	(137 978)
Amortissements et provisions	(190 382)	(6 713)	0	0	0	(197 095)
Valeurs nettes	19 005	(1 562)	0	0	0	17 443

NOTE 6 - Immobilisations corporelles

Evolution en 2009

	Au 31/12/2008	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Au 31/12/2009
Valeurs brutes (en milliers de CFA)						
Terrains	53	0	0	0	0	53
Installations techniques, matériels	577 925	1 022 283	0	0	0	1 600 208
Autres	13 366 985	2 893 968	(14 553)	0	0	16 246 400
Immobilisations en-cours	1 168 599	1 265 800	0	0	0	2 434 399
Valeurs brutes	15 113 562	5 182 051	(14 553)	0	0	20 281 060

	Au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	Au 31/12/2009
Amortissements et provisions (en milliers de CFA)						
Terrains	0	0	0	0	0	0
Installations techniques, matériels	(417 827)	(58 876)	0	0	0	(476 703)
Autres	(4 741 987)	(1 225 470)	14 553	0	0	(5 952 904)
Immobilisations en-cours	0	0	0	0	0	0
Amortissements et provisions	(5 159 814)	(1 284 346)	14 553	0	0	(6 429 607)
Valeurs nettes	9 953 748	3 897 705	0	0	0	13 851 453

NOTE 7 - Contrats de locations

Contrats de locations en tant que preneur

Echéancier des paiements minimaux

Au 31 décembre 2009

	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
(en milliers de CFA)				
Concessions ⁽¹⁾	(16 259 900) ⁽²⁾	(2 103 088)	(5 767 259)	(8 389 553)
Paiements minimaux	(1 583 215)	(1 583 215)	0	0
Revenus des sous-locations	0	0	0	0
Total	(17 843 115)	(3 686 303)	(5 767 259)	(8 389 553)

Au 31 décembre 2008

	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
(en milliers de CFA)				
Concessions ⁽¹⁾	(24 230 465)	(2 591 603)	(8 603 522)	(13 035 340)
Paiements minimaux	0	0	0	0
Revenus des sous-locations	0	0	0	0
Total	(24 230 465)	(2 591 603)	(8 603 522)	(13 035 340)

(1) : Voir ci-après les informations relatives aux contrats de concession

(2) : Inclut uniquement la part fixe des redevances

Informations relatives aux contrats de concession

Concessionnaire	Infrastructures	Concédant	Durée du contrat	Contrepartie du droit d'usage accordé par le concédant (2) (1) et	Contrôle des infrastructures utilisées et des développements ultérieurs (3)
Sitarail	Réseau ferré reliant Abidjan/ Ouagadougou (Côte d'Ivoire/ Burkina Faso)	Etats du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire	15 ans à compter de 1995, renouvelée jusqu'en 2030	Redevance sur chiffre d'affaires + règlement du service de la dette	Infrastructures existantes mises à disposition par le concédant qui en garde la propriété et assure les travaux de développement. Obligation contractuelle d'entretien à la charge du concessionnaire.

(1) : Les redevances sont comptabilisées en charges dans le résultat opérationnel, au cours de l'exercice où elles sont exigibles.

(2) : Le droit d'entrée initial est comptabilisé en immobilisation incorporelle et amorti linéairement sur la durée de la concession.

(3) : Les obligations contractuelles d'entretien et de remise en état font l'objet de provisions comptabilisées selon la norme IAS 37, et présentées en note 15 "Provisions pour risques et charges".

Caractéristiques du contrat :

* Contrôle et régulation du tarif des prestations	Fixation libre des prix des prestations par le concessionnaire
* Origine des revenus du concessionnaire	Usagers
* Transfert des infrastructures à l'issue du contrat au concessionnaire	Non

NOTE 8 - Autres actifs financiers

	Au 31/12/2009			
(en milliers de CFA)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant
Actifs disponibles à la vente	28 086	0	28 086	28 086
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	131 056	0	131 056	131 056
Total	159 142	0	159 142	159 142

	Au 31/12/2008			
(en milliers de CFA)	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	dont non courant
Actifs disponibles à la vente	28 086	0	28 086	28 086
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	126 569	0	126 569	126 569
Total	154 655	0	154 655	154 655

Détail des variations de la période

	Au 31/12/2008 Valeur nette	Acquisitions □	Cessions	Variation juste valeur	Dépréciation constatée en résultat	Autres mouvements	Au 31/12/2009 Valeur nette
<i>(en milliers de CFA)</i>							
Actifs disponibles à la vente	28 086	0	0	0	0	0	28 086
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0
Prêts, créances, dépôts et obligations	126 569	4 487	0	0	0	0	131 056
Total	154 655	4 487	0	0	0	0	159 142

NOTE 9 - Stocks et en-cours

	Au 31/12/2009			Au 31/12/2008		
<i>(en milliers de CFA)</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières, fournitures et autres	4 188 757	(498 000)	3 690 757	4 185 708	(243 000)	3 942 708
Total	4 188 757	(498 000)	3 690 757	4 185 708	(243 000)	3 942 708

NOTE 10 - Clients et autres débiteurs

	Au 31/12/2009		
<i>(en milliers de CFA)</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	3 294 343	(142 932)	3 151 411
Créances sociales et fiscales d'exploitation	501 090	0	501 090
Fournisseurs débiteurs	803 833	0	803 833
Comptes courants actifs	0	0	0
Autres créances d'exploitation	1 619 339	(38 821)	1 580 518
Autres créances	145 290	(67 297)	77 993
Total	6 363 895	(249 050)	6 114 845

	Au 31/12/2008		
<i>(en milliers de CFA)</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	2 005 594	(157 185)	1 848 409
Créances sociales et fiscales d'exploitation	377 375	0	377 375
Fournisseurs débiteurs	1 103 717	0	1 103 717
Comptes courants actifs	0	0	0
Autres créances d'exploitation	3 137 054	(99 381)	3 037 673
Autres créances	61 570	(42 820)	18 750
Total	6 685 310	(299 386)	6 385 924

Balance âgée des créances échues non provisionnées à la clôture

	Au 31/12/2009					
<i>(en milliers de CFA)</i>	Total	Non Echues	Echues	0 à 6 mois	6 à 12 mois	> 12 mois
Créances clients nettes	3 151 411	2 052 322	1 099 089	1 088 129	10 960	0

	Au 31/12/2008					
<i>(en milliers de CFA)</i>	Total	Non Echues	Echues	0 à 6 mois	6 à 12 mois	> 12 mois
Créances clients nettes	1 848 409	726 543	1 121 866	756 874	2 534	362 458

Le Groupe analyse ses créances clients au cas par cas, et constate les dépréciations sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client et des retards de paie

Analyse de la variation de la provision sur créances clients et comptes rattachés

	Au 31/12/2008	Dotations	Reprises	Variations de période	Autres mouvements	Au 31/12/2009
<i>(en milliers de CFA)</i>						
Provisions clients et comptes rattachés	(157 185)	(28 066)	42 319	0	0	(142 932)

Analyse en compte de résultat des provisions et des charges sur créances clients

	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Dotations aux provisions	(28 066)	0
Reprises de provisions	42 319	0
Pertes sur créances irrécouvrables	(1 467)	(2)

NOTE 11 - Impôt courant actif

	Au 31/12/2009			Au 31/12/2008		
<i>(en milliers de CFA)</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Impôts courants - actif	1 912 595	0	1 912 595	1 644 456	0	1 644 456
Total	1 912 595	0	1 912 595	1 644 456	0	1 644 456

NOTE 12 - Autres actifs courants

	Au 31/12/2009			Au 31/12/2008		
<i>(en milliers de CFA)</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Comptes de régularisation	59 712	0	59 712	348 493	0	348 493
Total	59 712	0	59 712	348 493	0	348 493

NOTE 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 31/12/2009			Au 31/12/2008		
<i>(en milliers de CFA)</i>	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Disponibilités	2 369 308	0	2 369 308	1 938 267	0	1 938 267
Équivalents de trésorerie	0	0	0	0	0	0
Conventions de trésorerie - actif	3 401 703	0	3 401 703	5 753 981	0	5 753 981
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 771 011	0	5 771 011	7 692 248	0	7 692 248
Conventions de trésorerie - passif	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires courants	(43 748)	0	(43 748)	(40 957)	0	(40 957)
Trésorerie Nette	5 727 263	0	5 727 263	7 651 291	0	7 651 291

NOTE 14 - Capitaux propres

Au 31 décembre 2009, le capital social de Forestière Equatoriale SA s'élève à 353 332 500 francs CFA, divisé en 141 333 actions ordinaires d'un nominal de 2 500 francs CFA chacune et entièrement libérées. Au cours de la période close le 31 décembre 2009, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 141 333 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 141 333 actions.

Evolution du capital

Aucune évolution du capital de la société mère n'a été constatée durant l'exercice 2009.

Les événements affectant ou pouvant affecter le capital social de La Forestière Equatoriale sont soumis à l'acceptation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Groupe suit en particulier l'évolution du ratio endettement net / capitaux propres totaux.

L'endettement net utilisé est présenté en note 18 "Endettement financier".

Les capitaux propres utilisés sont ceux présentés dans le tableau de variation des capitaux propres des états financiers.

Dividendes distribués par la société mère

Le montant total des dividendes payés par la société mère est de 1 946 millions de francs CFA, soit 13 775 francs CFA par action au titre de l'exercice 2009.

Résultat par action

Le tableau ci-dessous fournit le détail des éléments utilisés pour calculer les résultats par action de base et dilué présentés au pied du compte de résultat.

	2009	2008
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Résultat net part du Groupe des activités totales, utilisé pour le calcul du résultat par action - de base	1 590 595	461 499
Résultat net part du Groupe des activités totales, utilisé pour le calcul du résultat par action - dilué	1 590 595	461 499
Nombre de titres émis	141 333	141 333
Nombre de titres d'autocontrôle	0	0
Nombre de titres en circulation	141 333	141 333
Plan d'options de souscription d'actions	0	0
Nombre de titres émis et potentiels	141 333	141 333
Nombre moyen pondéré de titres en circulation- de base	141 333	141 333
Nombre moyen pondéré de titres dilutifs résultant de l'exercice d'options de souscription	0	0
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels - après dilution	141 333	141 333

NOTE 15 - Provisions pour risques et charges**Exercice 2009**

	Au 31/12/2008	Augmentations	Diminutions		Variations de périmètre	Autres	Au 31/12/2009
<i>(en milliers de CFA)</i>			avec utilisation	sans utilisation			
Provisions pour litiges	227 151	90 230	0	(219 892)	0	0	97 489
Autres provisions pour risques	40 000	0	0	0	0	0	40 000
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0
Total provisions à moins d'un an	267 151	90 230	0	(219 892)	0	0	137 489
Provisions pour litiges	351 367	135 345	0	(335 912)	0	0	150 800
Provisions pour risques filiales	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	56 235	148 100	0	(78 641)	0	0	125 694
Provisions pour impôts	112 402	0	(112 402)	0	0	0	0
Obligations contractuelles	1 644 213	300 000	(325 809)	0	0	0	1 618 404
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	0	0	0	0	0	0	0
Total autres provisions	2 164 217	583 445	(438 211)	(414 553)	0	0	1 994 998
Total	2 431 368	673 675	(438 211)	(634 445)	0	0	2 032 387

Impact (net des charges encourues) au compte de résultat en 2009

	Dotations	Reprises sans utilisation	Impact net
<i>(en milliers de CFA)</i>			
Résultat opérationnel	(673 675)	634 445	(39 230)
Résultat financier	0	0	0
Charge d'impôt	0	0	0
Total	(673 675)	634 445	(39 230)

NOTE 16 - Engagements envers le personnel**1/ Actifs et passifs comptabilisés au bilan**

	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<i>(en milliers de CFA)</i>						
Valeur actualisée des obligations non financées (régimes non financés)	1 925 419	0	1 925 419	2 067 740	0	2 067 740
Ecart actuariel non comptabilisés (régimes financés)	(1 378 798)	0	(1 378 798)	(1 198 154)	0	(1 198 154)
Juste valeur des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0	0	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	546 621	0	546 621	869 586	0	869 586

2/ Composantes de la charge :

	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<i>(en milliers de CFA)</i>						
Coût des services rendus	(84 681)	0	(84 681)	(87 515)	0	(87 515)
Charges d'intérêt	(92 554)	0	(92 554)	(102 159)	0	(102 159)
Rendement attendu des actifs du régime	0	0	0	0	0	0
Coût des services passés	0	0	0	(102 952)	0	(102 952)
Montant des gains et pertes actuariels reconnus dans l'année	(123 923)	0	(123 923)	(74 918)	0	(74 918)
Coûts des engagements envers le personnel	(301 158)	0	(301 158)	(367 544)	0	(367 544)

3/ Mouvements sur le passif / actif net comptabilisé au bilan :

- Evolution de la provision

	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
<i>(en milliers de CFA)</i>						
Au 1er janvier	869 586	0	869 586	638 861	0	638 861
Augmentation	301 158	0	301 158	367 544	0	367 544
Diminution	(624 123)	0	(624 123)	(136 819)	0	(136 819)
Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre	546 621	0	546 621	869 586	0	869 586

4/ Hypothèses d'évaluation :

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les évaluations actuarielles complètes sont réalisées chaque année au cours du dernier trimestre.

Répartition géographique des engagements en date de clôture :

<i>(en milliers de CFA)</i>	Côte d'Ivoire	Total
Au 31 décembre 2009		
Valeur actualisée des obligations (régimes non financés)	1 925 419	1 925 419
Valeur actualisée des obligations (régimes financés)	0	0
Avantages postérieurs à l'emploi	1 925 419	1 925 419
Autres avantages à long terme	0	0
Ecart actuariels non comptabilisés	(1 378 798)	(1 378 798)
Juste valeur des actifs du régime	0	0
Coût des services passés non comptabilisés	0	0
Montant net au bilan des engagements envers le personnel	546 621	546 621

Le taux d'actualisation est obtenu par référence au taux de rendement des obligations privées de première catégorie en France (de maturité équivalente à la durée des régimes évalués).

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements, sont les suivantes :

	Zones Euro, CFA et autres
Au 31 décembre 2009	
Taux d'actualisation	5,00%
Rendement attendu des actifs	4,00%
Augmentation des salaires (*)	2,50%
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,51%
Au 31 décembre 2008	
Taux d'actualisation	4,30%
Rendement attendu des actifs	4,00%
Augmentation des salaires (*)	2,10%
Augmentation du coût des dépenses de santé	3,70%

(*) inflation comprise

Pour les régimes de retraite, les pertes et gains actuariels sont amortis en charges en respectant la règle dite du "corridor" (les pertes et gains excédant 10% du maximum entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs financiers sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne d'activité). (Voir Principes et Méthodes comptables).

5 / Sensibilités :

- Sensibilité de l'évaluation à une variation de valeur de taux d'actualisation :

	Evolution du taux d'actualisation (en %)	
	de - 0,5 %	de + 0,5 %
Effet sur l'engagement 2009	2,25%	-2,15%
Effet sur la charge 2010	-0,18%	0,18%

Evolution du taux d'actualisation (en milliers de CFA)	
de - 0,5 %	de + 0,5 %
66	-63
-1	1

NOTE 17 - Échéancier des dettes

Au 31 décembre 2009

(en milliers de CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	1 420 259	315 616	1 104 643	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	698 302	386 167	312 135	0
Sous-total : Passifs au coût amorti (a+b+c)	2 118 561	701 783	1 416 778	0
Passifs à la juste valeur en résultat (d)	0			
Total : dettes financières (a+b+c+d)	2 118 561	701 783	1 416 778	0
Passifs non courants				
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Provisions (part à moins d'un an)	137 489	137 489	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	19 828 114	19 828 114	0	0
Impôts courants	316 866	316 866	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0

Au 31 décembre 2008

(en milliers de CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	1 420 259	315 616	1 104 643	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	584 515	279 689	304 826	0
Sous-total : Passifs au coût amorti (a+b+c)	2 004 774	595 305	1 409 469	0
Passifs à la juste valeur en résultat (d)	0	0	0	0
Total : dettes financières (a+b+c+d)	2 004 774	595 305	1 409 469	0
Passifs non courants				
Autres passifs non courants	0	0	0	0
Dettes des passifs courants				
Provisions (part à moins d'un an)	267 151	267 151	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	18 071 204	18 071 204	0	0
Impôts courants	206 149	206 149	0	0
Autres passifs courants	0	0	0	0

Les produits et charges comptabilisés en compte de résultat de la période pour ces passifs financiers sont présentés dans la note 24 - "Résultat financier".

NOTE 18 - Endettement financier

Endettement financier net :

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2009	dont courant	dont non courant
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 420 259	315 616	1 104 643
Autres emprunts et dettes assimilées	698 302	386 167	312 135
Passifs à la juste valeur en résultat	0	0	0
Endettement financier brut	2 118 561	701 783	1 416 778
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	(5 771 011)	(5 771 011)	0
Dépôt de garantie en trésorerie	0		0
Actifs en juste valeur en résultat	0	0	0
Endettement financier net	(3 652 450)	(5 069 228)	1 416 778

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie - Voir note 13

Principales caractéristiques des éléments de l'endettement financier

I-Analyse des passifs financiers par catégorie

A-Emprunts auprès des établissements de crédit

(en milliers de CFA)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur	1 420 259	1 420 259

B-Autres emprunts et dettes assimilées

(en milliers de CFA)	31/12/2009	31/12/2008
Valeur	698 302	584 515

Au 31/12/2008	dont courant	dont non courant
0	0	0
0	0	0
1 420 259	315 616	1 104 643
584 515	279 689	304 826
0	0	0
2 004 774	595 305	1 409 469
(7 692 248)	(7 692 248)	
0	0	0
(5 687 474)	(7 096 943)	1 409 469

II-Selon la devise

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2009		
	Total	Euros	CFA
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	1 420 259	1 420 259	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	698 302	629 939	68 363
Sous-total : Passifs au coût amorti (a+b+c)	2 118 561	2 050 198	68 363

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2008		
	Total	Euros	CFA
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	1 420 259	1 420 259	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	584 515	526 344	58 171
Sous-total : Passifs au coût amorti (a+b+c)	2 004 774	1 946 603	58 171

III-Selon le taux

(montants avant couverture)

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2009		
	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	1 420 259	1 420 259	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	698 302	698 302	0
Sous-total : Passifs au coût amorti (a+b+c)	2 118 561	2 118 561	0

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2008		
	Total	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires convertibles	0	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0	0
Total emprunts obligataires (a)	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit (b)	1 420 259	1 420 259	0
Autres emprunts et dettes assimilées (c)	584 515	543 599	40 916
Sous-total : Passifs au coût amorti (a+b+c)	2 004 774	1 963 858	40 916

NOTE 19 - Fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2008	Variations de périmètre		Variations nettes	Autres mouvements	Au 31/12/2009
		Entrées	Sorties			
Dettes fournisseurs	6 925 406	0	0	(1 284 231)	0	5 641 175
Dettes sociales et fiscales d'exploitation	1 143 282	0	0	(129 408)	0	1 013 874
Clients créditeurs	209 477	0	0	(143 638)	0	65 839
Comptes courants - passif à moins d'un an	0	0	0	(1)	0	(1)
Autres dettes d'exploitation	9 655 104	0	0	2 631 466	0	12 286 570
Autres dettes	137 935	0	0	682 722	0	820 657
Total	18 071 204	0	0	1 756 910	0	19 828 114

NOTE 20 - Impôts courants passifs

(en milliers de CFA)	Au 31/12/2008	Variations de périmètre		Variations nettes	Autres mouvements	Au 31/12/2009
		Entrées	Sorties			
Impôts courants - passif	206 149	0	0	110 717	0	316 866
Total	206 149	0	0	110 717	0	316 866

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 21 - Informations sur les secteurs opérationnels

Ventilation par secteur opérationnel

Le groupe Forestière Equatoriale opère exclusivement dans le secteur d'activité "Transport et logistique" via sa filiale Sitarail.

NOTE 22 - Principales évolutions à périmètre et taux de change constants

Aucune évolution de périmètre en 2008 et 2009.

NOTE 23 - Résultat opérationnel

L'analyse du résultat opérationnel par nature de produits et charges est la suivante :

	2009	2008
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Chiffre d'affaires	30 911 286	28 093 870
Achats et charges externes :	(19 926 484)	(19 746 937)
- Achats et charges externes	(18 343 269)	(18 084 320)
- Locations et charges locatives	(1 583 215)	(1 662 617)
Frais de personnel	(8 472 725)	(7 944 050)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(886 179)	(1 085 387)
Autres produits opérationnels ^(*)	629 091	545 036
Autres charges opérationnelles ^(*)	(1 118 212)	(368 114)
Résultat opérationnel	1 136 777	(505 582)

* Détails des autres produits et charges opérationnels :

	2009		
<i>(en milliers de CFA)</i>	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) de cessions d'immobilisations	500	500	0
Pertes et gains de change	4 747	(3 241)	7 988
Bénéfices et pertes attribués	0	0	0
Autres	(494 368)	631 832	(1 126 200)
Autres produits et charges opérationnels	(489 121)	629 091	(1 118 212)

	2008		
<i>(en milliers de CFA)</i>	Total	Produits opérationnels	Charges opérationnelles
Plus-values (moins-values) de cessions d'immobilisations	1 500	1 500	0
Pertes et gains de change	7 378	(1 176)	8 554
Bénéfices et pertes attribués	0	0	0
Autres	168 044	544 712	(376 668)
Autres produits et charges opérationnels	176 922	545 036	(368 114)

NOTE 24 - Résultat financier

	2009	2008
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Coût net du financement	(125 759)	72 156
- Charges d'intérêts	(164 772)	(196 439)
- Revenus des créances financières	39 013	268 595
- Autres produits	0	0
Plus-values (moins-values) de cession des titres	0	0
Autres produits financiers ^(*)	1 358 011	574 208
	(4 913)	(38 790)
Résultat financier	1 227 339	607 574

* Détails des autres produits et charges financiers :

	2009		
<i>(en milliers de CFA)</i>	Total	Produits financiers	Charges financières
- Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement	1 188 147	1 188 147	0
- Variations des provisions financières	0	0	0
- Mise à la juste valeur des dérivés	0	0	0
- Autres	164 951	169 864	(4 913)
Autres produits et charges financiers	1 353 098	1 358 011	(4 913)

	2008		
<i>(en milliers de CFA)</i>	Total	Produits financiers	Charges financières
- Revenus des titres et des valeurs mobilières de placement	568 923	568 923	0
- Variations des provisions financières	0	0	0
- Mise à la juste valeur des dérivés	0	0	0
- Autres	(33 505)	5 285	(38 790)
Autres produits et charges financiers	535 418	574 208	(38 790)

NOTE 25 - Impôts sur les bénéfices
Analyse de la charge d'impôt

	2009	2008
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Impôts exigibles	(241 001)	(64 705)
Crédit d'impôt	0	0
Economie d'impôt due aux intégrations fiscales	0	0
Sous-total impôts sur les bénéfices	(241 001)	(64 705)
Impôts différés nets		
Sous-total impôts différés	(74 054)	60 211
Total	(315 055)	(4 494)

Rationalisation de la charge d'impôt

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge nette d'impôt réelle s'analyse de la façon suivante :

	2009	2008
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Résultat net consolidé	2 049 061	97 498
Résultat net des sociétés mises en équivalence	0	0
Charge (produit) d'impôt	315 055	4 494
Résultat avant impôt	2 364 116	101 992
Taux d'impôt théorique	25,00%	25,00%
Profit (charge) théorique d'impôt	(591 029)	(25 498)
<i>Rapprochement :</i>		
Différences permanentes	289 831	121 829
Effet des cessions de titres non imposées au taux courant	0	0
Variation d'impôt différé liée à la variation de taux	0	(16 446)
Activation (dépréciation) de reports déficitaires	(13 857)	(84 379)
Crédit d'impôts	0	0
Différences dues aux taux d'impôts des sociétés étrangères et contributions additionnelles	0	0
Autres	0	0
Produit (charge) réel d'impôt	(315 055)	(4 494)

Le taux d'impôt utilisé pour la rationalisation de la charge d'impôt correspond au taux d'impôt global auquel est taxée la société mère.

Origine des impôts différés actifs et passifs

	2009	2008
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Reports fiscaux déficitaires activés	0	0
Provisions retraites et autres avantages au personnel	136 655	217 397
Réévaluation des immobilisations en IFRS	0	0
Provisions réglementées à caractère fiscale	0	0
Crédit-bail	0	0
Différences temporaires sociales	86 060	79 372
Autres	0	0
Actifs et passifs d'impôts différés nets	222 715	296 769

Reports déficitaires non activés en impôt

	2009	2008
<i>(en milliers de CFA)</i>		
Déficits reportables	103 581	89 725
Amortissements réputés différés	10 191	10 191
Total	113 772	99 916

Evolution au 31 décembre 2009

	Au 31/12/2008	<u>Variations de périmètre</u>		Variations	Autres	Au 31/12/2009
		Entrées	Sorties	Nettes	mouvements	
Impôts différés - actif	435 920	0	0	7 874	0	443 794
Impôts différés - passif	139 151	0	0	81 928	0	221 079

FORESTIÈRE EQUATORIALE - 31 Décembre 2009

A U T R E S I N F O R M A T I O N S**NOTE 26 - Effectifs moyens**

	2009	2008
Cadres	120	137
Agents de maîtrise / Employés et ouvriers	1 150	1 171
Total	1 270	1 308

Ventilation des effectifs par activité

	2009	2008
Transport et logistique	1 270	1 308
Autres activités	0	0
Total	1 270	1 308

NOTE 27 - Parties liées
- RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION
(en milliers de CFA)

	2009	2008
Avantages à court terme	4 600	4 600
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paie en actions	0	0

Les montants indiqués ci-dessus sont ceux versés au cours de l'exercice aux membres du Conseil d'administration et aux mandataires sociaux.

- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le Groupe a conclu diverses transactions avec des sociétés liées dans le cadre normal de ses activités. Ces transactions sont réalisées aux conditions de marché.

Elles comprennent principalement les relations de nature commerciale ou financière entre Forestière Equatoriale et ses filiales ou avec les entités du Groupe Bolloré, notamment les opérations de centralisation de trésorerie.

(en milliers de CFA)	2009	2008
Chiffre d'affaires		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	5 421 570	5 298 060
- entités consolidées par intégration globale (1)	0	0
- entités sous contrôle conjoint (2)	0	0
- entités mises en équivalence (2)	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Achats et charges externes		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	(868 556)	(608 107)
- entités consolidées par intégration globale (1)	0	0
- entités sous contrôle conjoint (2)	0	0
- entités mises en équivalence (2)	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Autres produits et charges financiers		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	1 188 147	568 923
- entités consolidées par intégration globale (1)	0	0
- entités sous contrôle conjoint (2)	0	0
- entités mises en équivalence (2)	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0

(en milliers de CFA)	2009	2008
Créances liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	481 240	116 738
- entités consolidées par intégration globale (1)	15 778	16 650
- entités sous contrôle conjoint (2)	0	0
- entités mises en équivalence (2)	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Provisions pour créances douteuses		
Dettes liées à l'activité (hors intégration fiscale)		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	1 896 944	1 890 788
- entités consolidées par intégration globale (1)	15 778	16 651
- entités sous contrôle conjoint (2)	0	0
- entités mises en équivalence (2)	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie actif		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	3 401 703	5 753 981
- entités consolidées par intégration globale (1)	2 508 975	4 019 210
- entités sous contrôle conjoint (2)	0	0
- entités mises en équivalence (2)	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0
Comptes courants et conventions de trésorerie passif		
- entités non consolidées du groupe Forestière Equatoriale	0	0
- entités consolidées par intégration globale (1)	2 508 974	4 019 210
- entités sous contrôle conjoint (2)	0	0
- entités mises en équivalence (2)	0	0
- membres du Conseil d'administration	0	0

(1) Montant sociaux

(2) Montants à 100% avant application des taux d'intégration

NOTE 28 - Engagements donnés

31 décembre 2009

(en milliers de CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties	935 340	935 340	0	0
Sûretés réelles accordées en garantie des emprunts	0	0	0	0
Nantissements et hypothèques	0	0	0	0

31 décembre 2008

(en milliers de CFA)	Total	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avals, cautions et garanties	943 368	943 368	0	0
Sûretés réelles accordées en garantie des emprunts	0	0	0	0
Nantissements et hypothèques	0	0	0	0

NOTE 29 - Engagements reçus

Néant

NOTE 30 - Informations sur les instruments financiers et la gestion des risques

Cette présente note est à lire en complément des informations qui sont fournies dans le rapport du Président sur le Contrôle Interne inclus dans le présent document.

Suivi et gestion de la dette et des instruments financiers

Les directions de la Trésorerie et du Contrôle de gestion du Groupe organisent et supervisent la remontée des informations et des indicateurs financiers mensuels des divisions, en particulier le compte de résultat et le suivi de l'endettement net.

Toute contrepartie bancaire, intervenant dans le cadre d'opérations de couverture de change, de gestion de taux d'intérêt ou de placement de trésorerie, doit avoir obtenu l'aval de la Direction Financière.

A - Risque de marché concernant les actions cotées

Compte tenu de ses activités financières peu significatives, le Groupe est faiblement exposé à la variation du cours des titres cotés.

B -Risque de liquidité

Le groupe dispose d'une trésorerie nette positive. Il dispose par ailleurs d'un compte-courant avec le Groupe Bolloré qui pourrait le cas échéant couvrir ses besoins de liquidité.

Voir Note 18 - Endettement financier

C - Risque de taux

Le Groupe Forestière Equatoriale n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de taux au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, la part à taux fixe de l'endettement financier net portant intérêt représentait un endettement de 2,1 milliards de francs CFA. La part à taux variable représente un désendettement de 5,8 milliards de francs CFA.

Sensibilité : si les taux (après déduction des éléments ne portant pas intérêt) varient uniformément de +1 % l'impact annuel sur les produits financiers net serait de +57 millions de francs CFA.

D - Risque crédit

Les analyses des créances clients sont réalisées au cas par cas, et les dépréciations sont constatées sur une base individuelle en tenant compte de la situation du client, de l'existence ou non d'une assurance crédit, et des retards de paiement.

Aucune dépréciation n'est constatée sur une base globale.

La balance agréée des créances échues non provisionnées à la clôture, l'analyse de la variation des provisions sur créances clients ainsi que les charges et produits sur ces créances, sont présentées dans la note 10 - "Clients et autres débiteurs".

E - Risque de devise

Le chiffre d'affaires réalisé en zone CFA limite de fait l'exposition du Groupe au risque de change.

F - Risque de matières premières

Le groupe n'est pas concerné par les couvertures de matières premières.

NOTE 31 - Liste des sociétés dont la date de clôture est différente du 31 décembre

Néant

NOTE 32 - Evénements postérieurs à la clôture

Néant

NOTE 33 - Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

Article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Montant des honoraires par réseau

(En milliers de CFA)

31/12/2009	Total 2009	Total 2008	ECR - International			
			Montant (HT)		%	
			2 009	2 008	2 009	2 008
Audit						
- Commissariat aux comptes						
Forestière Equatoriale	656	656	656	656	3%	3%
Filiales	21 654	24 934	21 654	24 934	97%	97%
- Autres missions légales et accessoires						
Forestière Equatoriale	0	0	0	0	0%	0%
Filiales	0	0	0	0	0%	0%
sous-total	22 310	25 591	22 310	25 591	100%	100%
Autres prestations						
- Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0%	0%
- Autres	0	0	0	0	0%	0%
sous-total	0	0	0	0	0%	0%
Total honoraires	22 310	25 591	22 310	25 591	100%	100%

(En milliers de CFA)

31/12/2008	Total 2008	Total 2007	ECR - International			
			Montant (HT)		%	
			2 008	2 007	2 008	2 007
Audit						
- Commissariat aux comptes						
Forestière Equatoriale	656	656	656	656	3%	3%
Filiales	24 934	19 685	24 934	19 685	97%	97%
- Autres missions légales et accessoires						
Forestière Equatoriale	0	0	0	0	0%	0%
Filiales	0	0	0	0	0%	0%
sous-total	25 591	20 341	25 591	20 341	100%	100%
Autres prestations						
- Juridique, fiscal, social	0	0	0	0	0%	0%
- Autres	0	0	0	0	0%	0%
sous-total	0	0	0	0	0%	0%
Total honoraires	25 591	20 341	25 591	20 341	100%	100%

NOTE 34 - LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Libellé	Siège	% d' intérêt		N° Siren
		2009	2008	Pays Territoire
I. Par intégration globale				
FORESTIERE EQUATORIALE	Abidjan	Mère	Mère	Côte d'Ivoire
SITARAIL	Abidjan	44,20%	44,20%	Côte d'Ivoire
SOFIB	Abidjan	65,98%	65,98%	Côte d'Ivoire

FORESTIERE EQUATORIALE

Avenue Christiani Treichville
01 BP 37 ABIDJAN 01

Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société FORESTIERE EQUATORIALE, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous attestons que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Fait à Abidjan, le 14 avril 2010

ECR International
Commissaire aux comptes

EICI
Commissaire aux comptes

Charles AïE
Expert Comptable Diplômé

Aka HOBA
Expert Comptable Diplômé

Comptes annuels

60	Bilan
62	Compte de résultat
63	Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices
64	Filiales et participations
65	Rapport général des Commissaires aux comptes
67	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Actif	31/12/2009			Rappel au 31/12/2008 Net FCFA
	Brut FCFA	Amortissements Provisions FCFA	Net FCFA	
Actif immobilisé (1)				
<u>Charges immobilisées</u>				
Frais d'établissement à charge à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
Frais de recherche et de développement				
Brevets, licences, logiciel				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelle				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	52500		52500	52500
Bâtiments				
Installations et agencements				
Matériel				
Matériel de transport				
<u>Avances et acomptes versés sur immobilisations</u>				
<u>Immobilisations financières</u>				
Titres de participation	2 108 085 701		2 108 085 701	2 108 085 701
Autres immobilisations financières	571 399 755		571 399 755	571 399 755
(1) dont hors activités ordinaires brut net				
Total actif immobilisé	2 679 537 956		2 679 537 956	2 679 537 956
Actif circulant				
<u>Actif circulant hors activités ordinaires</u>				
<u>Stocks</u>				
Marchandises				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours				
Produits fabriqués				
<u>Créances et emplois assimilés</u>				
Fournisseurs - avances versées	125 000		125 000	
Clients				
Autres créances	3 471 265 059		3 471 265 059	5 853 088 873
Total actif circulant	3 471 390 059		3 471 390 059	5 853 088 873
Trésorerie - Actif				
titres de placement				
Valeurs à encaisser				
Banques, chèques postaux, caisse	31 374 153		31 374 153	25 509 932
Total trésorerie - Actif	31 374 153		31 374 153	25 509 932
<u>Écarts de conversion actif</u>				
Total général	6 182 302 168		6 182 302 168	8 558 136 761

Passif	Au 31/12/2009 FCFA	Rappel Au 31/12/2008 FCFA
Capitaux propres et ressources assimilées		
<u>Capital</u> (nombre d'actions : 141 333 - nominal : FCFA 2 500) (dont versé : 353 332 500)	353 332 500	353 332 500
Actionnaires capital non appelé		
<u>Primes et réserves</u>		
Primes d'apport, d'émission, de fusion	39 750 000	39 750 000
Encart de réévaluation		
Réserves indisponibles	70 666 500	70 666 500
Réserves libres		
<u>Report à nouveau</u>	4 533 001 347	5 845 830 292
<u>Résultat net de l'exercice</u>	1 116 486 430	634 033 130
<u>Autres capitaux propres</u>		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées et fonds assimilés		
<u>Total capitaux propres (1)</u>	<u>6 113 236 777</u>	<u>6 943 612 422</u>
<u>Dettes financières et ressources assimilées (1)</u>		
Emprunts		
Dettes de crédit bail et contrats assimilés		
Dettes financières diverses		
Provisions financières pour risques et charges		
(1) dont hors activités ordinaires		
<u>Total dettes financières</u>		
<u>Total ressources stables</u>	<u>6 113 236 777</u>	<u>6 943 612 422</u>
Passif circulant		
Dettes circulantes et ressources assimilées hors activités ordinaires		
Clients - avances reçues		
Fournisseurs d'exploitation	30 865 003	7 497 429
Dettes fiscales	13 087 110	56 614 159
Dettes sociales		
Autres dettes	24 798 798	1 549 819 607
Risques provisionnés		
<u>Total passif circulant</u>	<u>68 750 911</u>	<u>1 613 931 195</u>
Trésorerie passif		
Banque, crédits d'escompte		
Banque, crédits de trésorerie		
Banques, découverts	314 480	593 144
<u>Total trésorerie passif</u>	<u>314 480</u>	<u>593 144</u>
<u>Écarts de conversion passif</u>		
<u>Total général</u>	<u>6 182 302 168</u>	<u>8 558 136 761</u>

LA FORESTIERE EQUATORIALE
Société anonyme au capital de 353 332 500 FCFA
Siège social : Immeuble Bofofé - Avenue Christian-Treichville 01 B.P. 37 ADIBJAN (République de Côte d'Ivoire)
RCCM CI - ABJ - 1982 - 8 - 13941

COMPTE DE RESULTAT
EXERCICE 2009

D E B I T	EXERCICE 2009	Rappel EXERCICE 2008	C R E D I T	EXERCICE 2009	Rappel EXERCICE 2008
	FCFA	FCFA		FCFA	FCFA
ACTIVITE D'EXPLOITATION			ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Autres achats	188 928	516 520			
Services extérieurs	74 079 003	30 788 414			
Impôts et taxes	3 204 895	3 223 550			
Autres charges	29 612 280	43 712 430	Autres produits	13 638 381	13
Charges de personnel					
Dotations aux amortissements et aux provisions					
Total CHARGES D'EXPLOITATION	107 693 106	78 250 914	Total PRODUITS D'EXPLOITATION	13 638 381	13
BENEFICE D'EXPLOITATION			PERTE D'EXPLOITATION	93 446 725	78 250 801
ACTIVITE FINANCIERE			ACTIVITE FINANCIERE		
Frais financiers	11 091 345	90 818 519	Revenus financiers	1 227 160 302	837 518 099
Pertes de change			Gains de change		
Dotations aux amortissements et aux provisions			Reprises de provisions		
Total CHARGES FINANCIERES	11 091 345	90 818 519	Total PRODUITS FINANCIERS	1 227 160 302	837 518 099
RESULTAT FINANCIER (BENEFICE)	1 216 068 957	746 701 580	RESULTAT FINANCIER (PERTE)		
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (BENEFICE)	1 122 822 232	668 450 879	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (PERTE)		
HORS ACTIVITES ORDINAIRES			HORS ACTIVITES ORDINAIRES		
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations			Produits des cessions d'immobilisations		
Charges hors activités ordinaires			Produits hors activités ordinaires		
Dotations hors activités ordinaires			Reprises hors activités ordinaires		
Total CHARGES HORS ACTIVITES ORDINAIRES			Total PRODUITS HORS ACTIVITES ORDINAIRES		
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (BENEFICE)			RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (PERTE)		
IMPOTS SUR LE RESULTAT	6 135 602	34 417 549			
TOTAL GENERAL DES CHARGES	124 310 253	203 484 982	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	1 240 796 683	837 518 112
BENEFICE NET	1 116 486 430	634 033 130	PERTE NETTE		

Répartition du résultat et autres éléments caractéristiques des cinq derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2009	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006	Exercice 2005
	FCFA	FCFA	FCFA	FCFA	FCFA
STRUCTURE DU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE					
Capital social	353 332 500	353 332 500	353 332 500	353 332 500	353 332 500
Actions ordinaires	141 333	141 333	141 333	141 333	141 333
Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
Actions nouvelles à émettre					
par conversion d'obligations					
par exercice de droits de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat des activités ordinaires hors dotations et reprises (exploitation et financières - hors impôt sur le résultat)	1 122 622 232	668 450 679	587 198 437	551 877 759	458 251 430
Participation des travailleurs aux bénéfices					
Impôt sur le résultat	6 135 802	34 417 549	37 455 733	3 530 399	2 715 791
Résultat net	1 116 486 430	634 033 130	550 694 704	548 347 360	452 761 639
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat distribué	12 122	12 122	11 845	9 680	8 096
Dividende attribué à chaque action					
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE					
Effectif moyen des travailleurs au cours de l'exercice					
Effectif moyen de personnel extérieur					
Masse salariale distribuée au cours de l'exercice					
Avantages sociaux versés au cours de l'exercice					
(Sécurité sociale, œuvres sociales)					
Personnel extérieur facturé à l'entreprise					

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

en milliers de F.C.F.A.

Dénomination sociale	Nationalité	% détenu	Montant des capitaux propres	Résultat dernier exercice	Année
S.E.P.B.A.	Ivoirienne	0,05	970 531	77 514	2008
Société Bordelaise Africaine	Française	8,87	2 852 757	1 435 146	2009
Société Centrale de Représentation	Française	0,25	842 249	478 271	2009
S.O.F.I.B.	Ivoirienne	65,98	2 470 392	-3 751	2009

FORESTIERE EQUATORIALE

Avenue Christiani Treichville
01 BP 37 ABIDJAN 01

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- l'audit des états financiers de la société FORESTIERE EQUATORIALE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- l'organisation administrative, le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables du Système Comptable OHADA

En applications des articles 12 et 16 de l'Instruction N°31/2005 du Conseil Régional de l'Epargne et des Marchés Financiers (CREMPF), nous avons procédé aux travaux spécifiques relatifs :

- à l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise,
- au contrôle interne.

2. Organisation administrative, gouvernement d'entreprise et contrôle interne

L'organisation générale de la société, la conception et la mise en œuvre du dispositif de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne relève de la responsabilité de ses dirigeants. Il nous appartient, dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, de décrire et d'apprécier le dispositif de mise en place, afin de former notre jugement.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires en la circonstance.

2.1 Organisation administrative, gouvernement d'entreprise

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise de la société.

2.2 Contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'Instruction susvisée, nous avons formulé dans un rapport spécifique, des recommandations en vue de l'amélioration du contrôle interne. Les points soulevés dans ce rapport n'affectent pas de façon significatives les comptes au 31 décembre 2009 et ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus sur les états financiers annuels.

3. Autres vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales du GIE.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents à adresser aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 14 avril 2010

ECR International

EICI

Charles AïE
Expert Comptable Diplômé

Aka HOBA
Expert Comptable Diplômé

FORESTIERE EQUATORIALE

Avenue Christiani Treichville
01 BP 37 ABIDJAN 01

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE DU TRAITE DE L'OHADA

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Messieurs,

En application de l'article 440 de l'Acte Uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 à 448 dudit traité, qui stipulent que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même de conventions auxquelles un administrateur ou directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personnes interposées.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenues entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou directeur général ou directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation n'est pas applicable aux opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de convention, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ses conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTION CONCLUE AU COURS D'UN EXERCICE ANTERIEUR DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE 2009

1. Convention d'assistance et de prestations de service avec la société BOLLORE SA

Convention conclue le 7/12/2001

Pour l'exercice 2009, BOLLORE a facturé à la Société Forestière Equatoriale **7 215 528 F.CFA HT (11 000 euros)**

2. Conventions de trésorerie avec BOLLORE SA

Poursuite de la convention de trésorerie signée avec la société BOLLORE le 14 juin 2004 aux conditions précédentes.

3. Conventions de trésorerie avec SITARAIL

Poursuite de la convention de trésorerie signée avec SITARAIL le 21 avril 2005 aux conditions précédentes.

II. CONVENTION NOUVELLE

Le président de votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions susvisées.

Conformément à la loi et aux statuts de la Forestière Equatoriale, il appartient à votre Assemblée de se prononcer sur ces conventions.

Abidjan, le 24 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

ECR International

EICI

Charles AïE
Expert Comptable Diplômé

Aka HOBA
Expert Comptable Diplômé

Résolutions

- 70 Résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2010
- 72 Résolutions présentées à l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2010
- 73 Rapport à l'assemblée générale extraordinaire
- 74 Résolutions présentées à l'assemblée générale spéciale du 15 juin 2010
- 75 Rapport à l'assemblée générale spéciale

FORESTIÈRE ÉQUATORIALE

Résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2010

Première résolution

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2009)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Président sur le contrôle interne qu'elle approuve dans tous leurs termes ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui font ressortir un bénéfice de 1 116 486 430 FCFA tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième Résolution

(AFFECTATION DU RESULTAT)

L'assemblée générale, conformément aux propositions du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice de 1 116 486 430 FCFA de l'exercice de la manière suivante :

<i>(en FCFA)</i>	
Bénéfice de l'exercice	1 116 486 430
Report à nouveau antérieur	4 533 001 347
Total à affecter	5 649 487 777
Dividendes (incluant le dividende statutaire)	466 398 900
Au compte « Report à nouveau »	5 183 088 877

La répartition totale en faveur des actionnaires soit 466 398 900 FCFA avant retenue à la source de l'IRVM d'un montant total de 55 967 868 FCFA représentera un dividende brut de 3 300 FCFA (5,029 €) soit net 2 904 FCFA (4,426 €) par action du nominal de 2 500 FCFA, payable à partir du 22 Juin 2010 :

- Pour 2 904 FCFA au siège social, avenue Christiani Treichville 01- BP 40822 Abidjan 01 République de Côte d'Ivoire.
- Pour 4,426 Euros aux guichets du CM-CIC titres contre estampillage des certificats ou remise du coupon n° 71 des actions au porteur.

Troisième Résolution

(APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément aux prescriptions de l'article 438 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, prend acte des déclarations y inscrites et en approuve les conclusions.

Quatrième Résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de ECR INTERNATIONAL arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cinquième Résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Aka HOBA arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sixième Résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Charles AIE arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Septième Résolution

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de EICI arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Huitième Résolution

(QUITUS DE LEUR GESTION AUX MEMBRES DU CONSEIL)

L'assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Neuvième Résolution

(POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

FORESTIÈRE ÉQUATORIALE

Résolutions présentées à l'Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2010

Première résolution

(SUPPRESSION DU DROIT DE VOTE DOUBLE)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de supprimer le droit de vote double attaché aux actions de la société pour lesquelles il était justifié d'une inscription nominative depuis cinq ans au moins au nom du même actionnaire, et aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit et ce dès leur émission, et ce sous la condition suspensive de l'approbation de ladite suppression par l'assemblée spéciale des actionnaires titulaires d'un droit de vote double, convoquée à cet effet, le 15 juin 2010.

Deuxième résolution

(MODIFICATIONS CORRELATIVES DES ARTICLES 12, 22, 27 ET 30 DES STATUTS)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les Assemblées générales extraordinaires et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide sous réserve de l'adoption de la résolution qui précède et sous la condition suspensive visée à la première résolution, de modifier les articles 12, 22, 27 et 30 des Statuts comme suit :

Article 12 – Droits et obligations attachés aux actions

Suppression du 5^{ème} paragraphe.

Article 22 – Assemblées générales

Suppression du 4^{ème} paragraphe.

Article 27 – Quorum - Vote

Suppression du 3^{ème} paragraphe.

Article 30 – Assemblées spéciales

Suppression de l'article et renumérotation corrélative des articles suivants.

Troisième résolution

(POUVOIRS A CONFÉRER)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation des résolutions ayant pour objet de prononcer la suppression du droit de vote double et d'adopter les modifications statutaires corrélatives.

Aux termes de l'article 12 des statuts de notre société, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis cinq ans au moins, au nom de même actionnaire
- dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Cette disposition statutaire est tout à fait conforme à l'article 752 du code de l'OHADA.

Cependant, il s'agit d'un mécanisme sur lequel il est émis un certain nombre de réserves et des publications récentes, après avoir néanmoins rappelé que le droit de vote double peut être un instrument de fidélisation, privilégient le principe « d'une action, une voix » assurant ainsi l'égalité entre la détention du capital et celle du pouvoir.

Ainsi, votre Conseil vous invite par la première résolution à prononcer la suppression de ce droit de vote double, par la deuxième résolution à prononcer les modifications corrélatives des articles 12, 22, 27 et 30 des Statuts, et par la quatrième résolution à consentir tous pouvoirs pour effectuer les formalités consécutives.

Enfin, les résolutions qui vous sont présentées - ayant pour objet de modifier les droits particuliers attachés à une catégorie d'actions - ne seront définitivement adoptées qu'après approbation par l'Assemblée spéciale des actionnaires de cette catégorie convoquée ce jour.

FORESTIÈRE ÉQUATORIALE

Résolutions présentées à l'Assemblée générale spéciale du 15 juin 2010

Première résolution

(SUPPRESSION DU DROIT DE VOTE DOUBLE)

L'Assemblée spéciale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées spéciales,

après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, et après avoir pris acte de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire des résolutions relatives à la suppression du droit de vote double et à la modification corrélative des Statuts, décide d'approuver la suppression du droit de vote double attaché aux actions pour lesquelles il était justifié d'une inscription nominative depuis cinq ans au moins au nom du même actionnaire, et aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit dès leur émission.,

En conséquence, l'Assemblée spéciale constate la réalisation de la condition suspensive visée à la première résolution adoptée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 juin 2010 et confirme ainsi, la suppression du droit de vote double à compter de ce jour et la modification des articles 12, 22, 27 et 30 des Statuts comme suit :

Article 12 – Droits et obligations attachés aux actions

Suppression du 5^{ème} paragraphe.

Article 22 – Assemblées générales

Suppression du 4^{ème} paragraphe.

Article 27 – Quorum - Vote

Suppression du 3^{ème} paragraphe.

Article 30 – Assemblées spéciales

Suppression de l'article et renumérotation corrélative des articles suivants.

Deuxième résolution

(POUVOIRS A CONFERER)

L'Assemblée spéciale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

FORESTIÈRE ÉQUATORIALE

RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

Nous vous avons convoqués en Assemblée spéciale des actionnaires titulaires d'actions à droit de vote double, afin de soumettre à votre ratification les résolutions présentées préalablement à l'Assemblée générale extraordinaire qui ont pour objet la suppression du droit de vote double et l'adoption des modifications statutaires corrélatives.

Nous vous rappelons que le droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

La première résolution vous invitera à approuver le cas échéant, la décision de l'Assemblée générale extraordinaire portant sur la suppression de ce droit de vote double, à confirmer la suppression du droit de vote double et à prononcer les modifications corrélatives des articles 12, 22, 27 et 30 des Statuts, la deuxième résolution à consentir tous pouvoirs pour effectuer les formalités consécutives.

Autres informations réglementées

- 77 Attestation du rapport financier annuel
- 77 Document d'information annuel

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant à la page 3 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

30 avril 2010
Philippe Labonne
Directeur général

Document d'information annuel

Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site Internet de la société (www.forestiere-equatoriale.com).

Les communiqués ci-dessous ont été diffusés par Hugin.

Communiqués

09/04/2010 Résultats année 2009
19/02/2010 Chiffre d'affaires 2009
13/11/2009 Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2009
31/08/2009 Résultats du premier semestre 2009
18/06/2009 Résultats des votes de l'Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2009
03/06/2009 Déclaration au titre de l'article 223-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers
19/05/2009 Avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire
Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations mentionnées de l'article R225-83 du
19/05/2009 Code de commerce
15/05/2009 Chiffre d'affaires du premier trimestre 2009
30/04/2009 Mise à disposition du rapport financier annuel 2008
09/04/2009 Résultats année 2008
20/02/2009 Chiffre d'affaires exercice 2008

Déclaration d'opérations sur titres de Forestière Équatoriale par les dirigeants

06/01/2009 Déclarations d'opérations sur titres
13/01/2009 Déclarations d'opérations sur titres

Publications (disponibles sur le site Internet : www.forestiere-equatoriale.com)

31/08/2009 Rapport financier semestriel 2009
30/04/2009 Rapport annuel 2008

Rapport annuel (disponible au siège de la société)

28/05/2010 Rapport annuel 2009
29/05/2009 Rapport annuel 2008

Informations publiées au bulletin des annonces légales obligatoires (Balo) Disponible sur le site www.journal-officiel.gouv.fr

26/06/2009 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2008

03/06/2009 Publication des comptes de l'exercice 2008

Informations déposées au greffe du tribunal de première instance d'Abidjan

Dépôt des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2008 (dépôt N° CI-ABJ-09-D-869

29/07/2009 du 29/07/2009

17/07/2009 Procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 3/06/2009 (dépôt N° CI-ABJ-09-D-8260 du 17/07/2009)

17/07/2009 Déclaration de modification de la personne morale

Nomination de Jean-Philippe Hottinguer en remplacement de Thierry Marraud (dépôt N° CI-ABJ-09-D-8261 du 17/07/2009)

Informations mises à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale de Forestière Équatoriale

Préalablement à l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2009

L'avis de convocation paru dans le Journal des Annonces Légales Fraternité Matin du 15 mai 2009

Les statuts

L'inventaire des éléments actifs et passifs du patrimoine de la société

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi que le tableau des affectations de résultat, l'inventaire des valeurs mobilières, les comptes consolidés et le rapport sur la gestion du groupe

Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

Le rapport du Conseil d'administration

Le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Le texte des projets de résolutions

La liste des administrateurs avec l'indication de leurs fonctions dans d'autres sociétés

La liste des conventions relevant des dispositions de l'article 438 de l'acte Uniforme de l'OHADA intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004

La liste des actionnaires arrêtée par la société le cinquième jour qui précède l'Assemblée générale